Référentiel National Qualité

Audité par BUREAU VERITAS Certification

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
actions de formation

2022-2023

CATALOGUE DE FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Faisons ensemble de la sécurité de vos employés notre priorité !

AFP97 FORMATION - AUDIT - CONSEIL

AFP97 partenaire

CDO FORMATION

Pour les formations INRS – organisme habilité

EDITO

L'ensemble de l'équipe d'AFP97 vous souhaite la bienvenue sur son catalogue de formations.

Depuis la création d'AFP97, nous accompagnons les entreprises, les collectivités et tous autres secteurs dans leurs objectifs de maîtrise des risques, à travers un panel complet de formations d'acteurs et de formateurs que vous pourrez consulter dans ce catalogue.

Tous les professionnels de santé s'accordent à dire que la prévention au travail est essentielle pour diminuer, voire supprimer les risques d'accident du travail ou maladies professionnelles. Nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner par le biais de nos formations, à faire de la qualité de vie au travail un outil de performance concret au quotidien et permettre ainsi la prévention des risques.

Si de nombreuses réussites sont venues récompenser nos 7 ans d'existence, c'est parce que vous êtes de plus en plus nombreux à nous faire confiance et à revenir vers nous, aux Antilles-Guyane, dans le privé, le public, petites entreprises ou groupes nationaux, associations locales, etc …
Pour cela, nous vous disons MERCI.

À tous ceux qui nous découvrent aujourd'hui, sachez que nous sommes certifiés QUALIOPI depuis le 12/05/2020. Cette certification est venue confirmer la pertinence de la dynamique QUALITE initiée en 2017 (DATADOCK et certification VERISELECT). Nous concentrons encore d'avantage nos efforts sur la qualité de notre pédagogie, l'innovation et l'adaptation permanente de nos programmes aux enjeux et aux secteurs d'activité de nos clients.

Alors, n'hésitez plus à nous contacter pour toutes demandes de renseignements ou pour toutes formations en santé et sécurité au travail, nous pouvons vous conseiller et vous proposer des formations sur-mesure personnalisées.

Au plaisir de vous voir ou revoir bientôt en formation, et dans l'espoir de vous apporter toujours plus de satisfaction à l'avenir.
AFP97 vous souhaite un excellent parcours de formations professionnelles.

Max CHARLEMAGNE
Président AFP97

AFP97 (Antilles Formation Prévention 97)
39 Rue Ferdinand Forest Immeuble Orlando Lot 47 ZI de Jarry 97122 Baie-Mahault
Tél : 05.90.92.27.97 - 06.90.62.94.77
Email : afp97antillesguyane@gmail.com
N° SIREN : 813 348 059 / N° OF : 95 97 01948 97 / Code APE : 8559A
Certifié QUALIOPI - actions de formation N°FR058163

IDENTITE D'AFP97

Raison sociale : Antilles Formation Prévention 97 – **AFP97**

N° SIRET : *813 348 059 00011*
N° OF : *95 97 01948 97*
Code APE : *8559A*

Statut juridique : SASU

Date de création : 07/09/2015

Certifié QUALIOPI le 12/05/2020 – actions de formation N°FR058163

DataDock : Id.DD : 0006524

NOS COORDONNEES

Bureaux et accueil :

39 Rue Ferdinand Forest
Immeuble Orlando 1er étage Lot 47 ZI de Jarry
97122 BAIE-MAHAULT

Les bureaux sont ouverts

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Lieux de Formation :

Nos formations se déroulent au plus près de vous, dans nos salles ou dans vos locaux, à votre convenance.

Contactez-nous par téléphone aux :

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez contacter
Mr CHARLEMAGNE au 06 90 62 94 77

Par courriel à : afp97antillesguyane@gmail.com

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX

Nouveau Site web

www.afp97-formations.fr

NOS ENGAGEMENTS

VOS OBJECTIFS SONT LES NÔTRES

- ✓ Assurer la sécurité des salariés dans le respect de la législation du travail et les recommandations des institutions de sécurité et de l'environnement.
- ✓ Construire ensemble un parcours de formation adapté à votre secteur d'activité.
- ✓ Bénéficier de toute l'expertise de nos intervenants, avant, pendant et après la formation.

NOS VALEURS

Parce que la "BASE" de nos valeurs se reflète dans ces quatre mots !

Bienveillance — Pour progresser et aider les autres à progresser

Adaptabilité — Donner l'accès à nos formations à TOUS, en les adaptants si nécessaire *

Satisfaction — Faire de la satisfaction de nos clients notre priorité

Excellence — Proposer ce qui se fait de mieux pour nos clients

**Adaptation des formations avec le responsable pédagogique et référent handicap, Mr CHARLEMAGNE*

AFP97 EN CHIFFRES

97,59 % de réussite en 2021

Nos stagiaires satisfaits à **100 %**

Plus de 1600 stagiaires formés en 2021

Mais aussi :

- ☑ Sept années d'expériences
- ☑ Plus de 15 000 heures de formations dispensées par an
- ☑ Huit domaines de formation
- ☑ Plus de 200 clients qui nous font confiance

NOS FORMATIONS

SOMMAIRE

Aide et Soins à Domicile (ASD)

APS-ASD ALM : Acteur Prévention Secours – Aide et Soins à Domicile – Aide à la mobilité	P. 09-10
MAC APS-ASD ALM : Maintien et Actualisation des Compétences APS-ASD ALM	P. 11-12

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP)

PRAP IBC : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteurs Industrie, Bâtiment, Commerce, Bureau	P. 14-15
MAC PRAP IBC : Maintien et Actualisation des Compétences PRAP IBC	P. 16-17
PRAP 2S ALM : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Secteur Sanitaire et médico-Social – Aide à la mobilité	P. 18-19
MAC PRAP 2S ALM : Maintien et Actualisation des Compétences PRAP 2S – Aide à la mobilité	P. 20-21
PRAP OPE : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique - Option Petite Enfance	P. 22-23
MAC PRAP OPE : Maintien et Actualisation des Compétences OPE	P. 24-25

Gestes et Postures

G et P : Formation Gestes et Postures	P. 27-28

Secourisme

SST : Sauveteur Secouriste du Travail	P. 30-31
MAC SST : Maintien et Actualisation des Compétences SST	P. 32-33

Incendie

FME : Formation à la Manipulation d'Extincteurs	P. 35-36
FC FME : Formation Continue à la Manipulation d'Extincteurs	P. 37-38
EPI + GF SF EVACUATION : Équipier de Première Intervention + Guide-File, Serre-File, Évacuation	P. 39-40
FC EPI – GF SF EVACUATION : Formation Continue Équipier de Première Intervention – Guide-File, Serre-File, Évacuation	P. 41-42
EPI : Équipier de Première Intervention	P. 43-44
GF SF Évacuation : Guide-File, Serre-File, Évacuation – Évac. pédagogique / Évac. inopinée	P. 45-46

NOS FORMATIONS

SOMMAIRE (suite)

Habilitation électrique (HE) / Travaux en Hauteur (TH)

	Habilitation Électrique (HE) : Préparation à l'habilitation Électrique personnel Non-Électricien & Électricien – En Basse Tension & En Haute Tension – Initiale & Recyclage	P. 48-65
	Travaux en Hauteur (TH) : Formation à l'autorisation pour les travaux en hauteur - Initiale & Recyclage	P. 66 à 69
	Échafaudage Fixe : Montage – Utilisation - Démontage – Initiale & Recyclage	P. 70-71
	Échafaudage Roulant : Montage – Utilisation - Démontage – Initiale & Recyclage	P. 72-73

Prévention

Prévention Générale	**PRS** : Prévention du Risque Sismique (*Pour les départements 971 et 972*)	P. 75-76
	PRR : Prévention du risque routier	P. 77-78
	PP – PF – TI : Sensibilisation Plan de Prévention – Permis de Feu – Travailleur Isolé	P. 79-80
	EPI – EPC : Équipement de Protection Individuelle - Équipement de Protection Collective	P. 81-82
	STOP COVID-19 : Sensibilisation au COVID-19	P. 83-84
	TPMR : Transport de Personne à Mobilité Réduite	P. 85-86
Alimentaire	**HACCP** : Formation Hygiène Alimentaire (Hazard Analysis Critical Control Points)	P. 87-88
	FC HACCP : Formation Continue Hygiène Alimentaire (Hazard Analysis Critical Control Points)	P. 89-90
Instances Representatives	**CSE SSCT** : Formation Initiale et Recyclage Santé, Sécurité et Conditions de travail (SSCT) des représentants du personnel au Comité Économique et Social (CSE)	P. 91 à 96
	Référent CSE : Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes du CSE	P. 97-98
	CHSCT : Formation Initiale Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail dans la fonction publique d'état	P. 99-100

Autres formations – formations sur mesures	P. 102

Nota bene

AFP97 dispense majoritairement des formations en intra-entreprise mais peut vous proposer certaines **formations en inter-entreprises.**
Alors, n'hésitez pas à nous demander **notre planning pour vos futurs besoins**

AIDE ET SOINS A DOMICILE

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS
1510702/2017/APS-ASD-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation initiale APS-ASD ALM

(Acteur Prévention Secours - dans le secteur de l'Aide et du Soin à Domicile, Aide à La Mobilité)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 32h00 minimum, soit 4,5 jours en présentiel en séquences non consécutives (3J + 1,5J)
(10h pour la partie secours + 22h pour la partie prévention dont 14h pour l'ALM)

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe.

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 585€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

ED 7201 + ED7202 + ED4085 de l'INRS remis à chaque stagiaire

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global : 97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global : 100%

Taux de réussite APS-ASD : 100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation vise l'ensemble des métiers d'aide et de soin à domicile, notamment :

- Tout salarié de structure intervenant à domicile
- Tous les aidants familiaux proches d'une personne en situation de dépendance

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

Cette formation vise à obtenir les deux domaines de compétences suivants :

Compétence 1 - La Prévention : être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure / observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé, participer à la maitrise des risques dans sa structure, proposer des améliorations et informer sa hiérarchie / accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Compétence 2 - Le Secours : être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, d'incident ou de dysfonctionnement.

La formation APS-ASD fait partie d'un dispositif de prévention des risques liés à l'activité physique. C'est une démarche globale de la structure, qui nécessite une formation et implication de l'ensemble des acteurs en interne (dirigeants, animateur, salariés, …). Elle a pour but de faire régresser les accidents du travail et maladies professionnelles, dont 85% sont des TMS. Ainsi, cette démarche va permettre de développer avec autonomie une culture de la prévention dans la structure.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à la validation des deux domaines de compétences (épreuves certificatives) peuvent prétendre à l'obtention du certificat APS-ASD – selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois – 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite aux épreuves d'évaluation certificative.

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1510702/2017/APS-ASD-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation initiale APS-ASD ALM

(Acteur Prévention Secours - dans le secteur de l'Aide et du Soin à Domicile, Aide à La Mobilité)

PROGRAMME DE FORMATION

Compétence PREVENTION :

- L'intérêt de la prévention dans le milieu d'intervention à domicile.
- Les enjeux humains, économiques et réglementaires pour l'établissement, le salarié et le bénéficiaire de la prévention.
- Les acteurs de la prévention : interne et externe
- L'organisation de la prévention dans les structures d'intervenant à domicile
- La notion de danger, du risque, de la situation dangereuse
- Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS ...
- Les différents facteurs de risques.
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.
- La remontée des informations, aspect réglementaire et procédural.
- Les enjeux de l'accompagnement
- Les différentes techniques de manutention des personnes, approche des différentes aides techniques et de leur utilisation compensant les capacités manquantes.
- Accompagner à la mobilité au regard des situations d'accompagnement/Mise en œuvre d'un accompagnement adapté/Les déplacements naturels

Compétence SECOURS :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans la structure
- Secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Face à face pédagogique, exposés interactifs, démonstration pratique - formation à dominante pratique : travaux en sous-groupe, jeux de rôle et mises en situations.

Réalisation et restitution d'analyse de sa propre situation de travail en inter-session.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Matériel médical : lit médicalisé, potence, fauteuil roulante, disque de pivotement, planche de transfert, drap de glisse, matériel de verticalisation (verticalisateur, guidon de transfert …), soulève-personne, etc…

Matériel de secourisme : plan d'intervention avec pictogrammes, mannequin adulte, mannequin enfant, mannequin nourrisson, DAE de formation, tapis de sol, coupe de tête, trousse de maquillage, film de protection visage, matériel pour pansement compressif, moyens de protection pour les hémorragies, ustensiles pour mise en place de cas concrets, matériel pour garrot, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS
1510702/2017/APS-ASD-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation MAC APS-ASD ALM

(Maintien et Actualisation des Compétences
Acteur Prévention Secours - Aide et Soin à Domicile, Aide à La Mobilité)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h00 minimum en présentiel soit 2 jours.
(dont 7h pour l'ALM)

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe.

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux - à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 256€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

ED 7201 + ED7202 + ED4085 de l'INRS remis à chaque stagiaire
(Si la formation initiale ou dernière formation MAC non réalisée avec AFP97)

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite MAC APS-ASD :
100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation vise l'ensemble des métiers d'aide et de soin à domicile, notamment :

- Tout salarié de structure intervenant à domicile
- Tous les aidants familiaux proches d'une personne en situation de dépendance

Pré-requis : salarié ayant obtenu le certificat APS-ASD ALM (formation initiale) ou MAC APS-ASD ALM dans les 24 mois précédents (fournir une copie du certificat)

Pour les personnes ayant comme pré-requis APS-ASD sans ALM la durée de **la formation passe à 3 JOURS (21h00)** afin de suivre le module ALM en totalité (14h00).

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

Cette formation vise à Maintenir et Actualiser ses Compétences APS-ASD et ainsi continuer à maitriser les deux domaines de compétences suivants :

Compétence 1 - La Prévention : être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier et se situer en tant qu'APS dans la structure / observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé, participer à la maitrise des risques dans sa structure, proposer des améliorations et informer sa hiérarchie / accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

Compétence 2 - Le Secours : être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, d'incident ou de dysfonctionnement.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à la validation des deux domaines de compétences (épreuves certificatives) peuvent prétendre à l'obtention du certificat APS-ASD - selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois - 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite aux épreuves d'évaluation certificative.

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS
1510702/2017/APS-ASD-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation MAC APS-ASD ALM

(Maintien et Actualisation des Compétences
Acteur Prévention Secours - Aide et Soin à Domicile, Aide à La Mobilité)

PROGRAMME DE FORMATION

Retour sur l'expérience des participants

Compétence PREVENTION :

- Actualisation des compétences liés à la prévention des risques liés à l'activité des intervenants à domicile
- Actualisation des techniques de manutention des personnes à mobilité réduite
- Accompagner à la mobilité au regard des situations d'accompagnement/Mise en œuvre d'un accompagnement adapté
- Évaluation des compétences

Compétence SECOURS :

- Carrefour des techniques visant à exécuter correctement les gestes de secours
- Évaluation des compétences

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Face à face pédagogique, exposés interactifs, démonstration pratique - formation à dominante pratique : travaux en sous-groupe, jeux de rôle et mises en situations.

Réalisation et restitution d'analyse de sa propre situation de travail en inter-session.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Matériel médical : lit médicalisé, potence, fauteuil roulante, disque de pivotement, planche de transfert, drap de glisse, matériel de verticalisation (verticalisateur, guidon de transfert …), soulève-personne, etc…

Matériel de secourisme : plan d'intervention avec pictogrammes, mannequin adulte, mannequin enfant, mannequin nourrisson, DAE de formation, tapis de sol, coupe de tête, trousse de maquillage, film de protection visage, matériel pour pansement compressif, moyens de protection pour les hémorragies, ustensiles pour mise en place de cas concrets, matériel pour garrot, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508296/2021/Prap-IBC-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation initiale acteur PRAP IBC

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h00 minimum en présentiel soit 2 jours. *(réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement)*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe.

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 290€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

ED7201 de l'INRS remis à chaque stagiaire

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global : 97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global : 100%

Taux de réussite PRAP IBC : 96,40%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse aux salariés de tous les secteurs au sein desquels des activités physiques imposent des déplacements, des manipulations d'objets répétitives ou occasionnelles, des manutentions manuelles, ou des secteurs au sein desquels des activités de type administratif impliquent un travail à composante principale statique, engendrant des postures contraignantes (exemple : travail devant écran de visualisation)

La formation est ouverte à tous salariés des secteurs Industrie, BTP, Commerce, Activités de bureau.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maitrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

Compétence 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

Compétence 2 : être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Compétence 3 : être capable de participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP – selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois – 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508296/2021/Prap-IBC-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation initiale acteur PRAP IBC

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

PROGRAMME DE FORMATION

- Les risques, les accidents du travail, les maladies professionnelles
- Les statistiques
- Les principes de la prévention des risques
- Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie
- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Préparation du travail sur l'analyse des postes de travail
- Observation et analyse d'une situation de travail
- Analyse des postes de travail
- Identification et analyse des déterminants de l'activité physique
- Proposition de pistes d'amélioration
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort (exercices pratiques)

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques : Durant la formation, différentes méthodes vont être utilisées notamment

- Écouter le vécu de chacun, les difficultés rencontrées, les accidents de travail, les maladies professionnels, les accidents de trajet, l'absentéisme au travail
- Test de connaissances à l'entrée en formation
- Apports théoriques sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuels
- Étude de cas
- Formation modulaire et progressive
- Exposés interactifs avec démonstrations pratiques du formateur + apprentissage :
  1. Trouver des solutions de prévention des risques lombalgiques adaptées à son poste de travail et autres
  2. Cas concrets et mise en situation

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Charges fictives de manutention : caisse avec poignées, caisse sans poignées, tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508296/2021/Prap-IBC-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation MAC acteur PRAP IBC

(Maintien et Actualisation des Compétences - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7h00 minimum en présentiel soit 1 jour.

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe.

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 150€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

ED7201 de l'INRS remis à chaque stagiaire
(Si la formation initiale ou dernière formation MAC non réalisée avec AFP97)

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global : 97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global : 100%

Taux de réussite MAC PRAP IBC : 92,31%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse aux salariés de tous les secteurs au sein desquels des activités physiques imposent des déplacements, des manipulations d'objets répétitives ou occasionnelles, des manutentions manuelles, ou des secteurs au sein desquels des activités de type administratif impliquent un travail à composante principale statique, engendrant des postures contraignantes (exemple : travail devant écran de visualisation)

La formation est ouverte à tous salariés des secteurs Industrie, BTP, Commerce, Activités de bureau.

Pré-requis : salarié ayant obtenu le certificat PRAPIBC (formation initiale) ou MAC PRAPIBC dans les 24 mois précédents (fournir une copie du certificat)

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation vise à Maintenir et Actualiser ses Compétences PRAPIBC et ainsi continuer à être acteur de la prévention dans son établissement.

Compétence 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

Compétence 2 : être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Compétence 3 : être capable de participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP – selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois – 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508296/2021/Prap-IBC-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation MAC acteur PRAP IBC

(Maintien et Actualisation des Compétences - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

PROGRAMME DE FORMATION

Retour sur l'expérience des participants, sur ce que la PRAP a changé dans leur activité.

Rappels :

- Les principes de la prévention des risques
- Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie
- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Préparation du travail sur l'analyse des postes de travail
- Observation et analyse d'une situation de travail
- Analyse des postes de travail
- Identification et analyse des déterminants de l'activité physique
- Proposition de pistes d'amélioration
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort (exercices pratiques)

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Le formateur s'appuiera sur le retour d'expérience des participants, afin de cadrer la formation en fonction des mises à jour à effectuer. Formation à dominante pratique.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Charges fictives de manutention : caisse avec poignées, caisse sans poignées, tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508300/2021/Prap-2S-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation initiale acteur PRAP 2S ALM

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Médico- Social Accompagnement à La Mobilité)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 28h00 minimum en présentiel soit 4 jours. *(répartis en 2J + 2J avec un travail d'intersession)*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe.

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 600€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

ED7202 de l'INRS remis à chaque stagiaire

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global : 97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global : 100%

Taux de réussite PRAP 2S : 96,00%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse aux salariés qui ont des activités de soin et d'aide en établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques), en maison de retraite, en établissement de moyen et long séjour (EHPAD, MAS, etc…) ou encore à domicile. Les activités physiques, dans ce secteur, consistent notamment à aider des personnes aux capacités physiques souvent défaillantes, à se déplacer (personnes malades, handicapées ou âgées), générant efforts et postures contraignantes.

La formation est ouverte à tous salariés du secteur sanitaire et médico-social.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : *merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maitrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

Compétence 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

Compétence 2 : être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Compétence 3 : être capable de participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Compétence 4 : être capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP – selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois – 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508300/2021/Prap-2S-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation initiale acteur PRAP 2S ALM

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Médico- Social Accompagnement à La Mobilité)

PROGRAMME DE FORMATION

- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle, les enjeux sociaux, économiques et réglementaires.
- Les risques, les accidents du travail, les maladies professionnelles / Statistiques
- Les principes de la prévention des risques
- La place de l'activité physique dans le travail
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et les facteurs de risque
- La description de l'activité de travail et repérage des situations pouvant nuire à la santé du participant
- La notion de déterminant
- L'analyse, dans sa situation de travail, des déterminants et de son activité physique
- Les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Règles à respecter dans la mise en œuvre des techniques de manutention
- Mise en place des techniques de manutention manuelle
- Proposition d'amélioration des postes de travail
- L'accompagnement à la mobilité de la personne aidée :
  - Les enjeux d'un accompagnement
  - Les déplacements naturels permettant de se mouvoir
  - Analyser la situation d'un accompagnement
  - Les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques : Durant la formation, différentes méthodes vont être utilisées notamment

- Écouter le vécu de chacun, les difficultés rencontrées, les accidents de travail, les maladies professionnels, les accidents de trajet, l'absentéisme au travail
- Test de connaissances à l'entrée en formation
- Apports théoriques sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuels
- Étude de cas
- Formation modulaire et progressive
- Exposés interactifs avec démonstrations pratiques du formateur + apprentissage :
  1. Trouver des solutions de prévention des risques lombalgiques adaptées à son poste de travail et autres
  2. Cas concrets et mise en situation
- Travail d'intersession permettant de renforcer l'application de l'analyse des situations du travail

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Lit médicalisé, fauteuil roulante, disque de pivotement, planche de transfert, drap de glisse, matériel de verticalisation (verticalisateur, guidon de transfert …), soulève-personne, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508300/2021/Prap-2S-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation MAC acteur PRAP 2S ALM

(Maintien et Actualisation des Compétences - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Médico- Social Accompagnement à La Mobilité)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h00 minimum en présentiel soit 2 jours.
(dont 7h pour l'ALM)

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe.

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 340€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

ED7202 de l'INRS remis à chaque stagiaire
(Si la formation initiale ou dernière formation MAC non réalisée avec AFP97)

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global : 97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global : 100%

Taux de réussite MAC PRAP 2S : 100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse aux salariés qui ont des activités de soin et d'aide en établissements spécialisés (hôpitaux, cliniques), en maison de retraite, en établissement de moyen et long séjour (EHPAD, MAS, etc…) ou encore à domicile. Les activités physiques, dans ce secteur, consistent notamment à aider des personnes aux capacités physiques souvent défaillantes, à se déplacer (personnes malades, handicapées ou âgées), générant efforts et postures contraignantes.

La formation est ouverte à tous salariés du secteur sanitaire et médico-social.

Pré-requis : salarié ayant obtenu le certificat PRAP2S ALM (formation initiale) ou MAC PRAP2S ALM dans les 24 mois précédents (fournir une copie du certificat)

Pour les personnes ayant comme pré-requis PRAP2S sans ALM, la durée de **la formation reste à 2 JOURS (14h00)** afin de suivre le module ALM en totalité (14h00)

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation vise à Maintenir et Actualiser ses Compétences PRAP2S ALM et ainsi continuer à être acteur de la prévention dans son établissement.

Compétence 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

Compétence 2 : être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Compétence 3 : être capable de participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Compétence 4 : être capable d'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP – selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois – 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508300/2021/Prap-2S-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation MAC acteur PRAP 2S ALM

(Maintien et Actualisation des Compétences - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Sanitaire et Médico- Social Accompagnement à La Mobilité)

PROGRAMME DE FORMATION

Retour sur l'expérience des participants, sur ce que la PRAP a changé dans leur activité.

Rappels :

- Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle, les enjeux sociaux, économiques et réglementaires.
- Les risques, les accidents du travail, les maladies professionnelles / Statistiques
- Les principes de la prévention des risques
- La place de l'activité physique dans le travail
- Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et les facteurs de risque
- La description de l'activité de travail et repérage des situations pouvant nuire à la santé du participant
- La notion de déterminant
- L'analyse, dans sa situation de travail, des déterminants et de son activité physique
- Les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Règles à respecter dans la mise en œuvre des techniques de manutention
- Mise en place des techniques de manutention manuelle
- Proposition d'amélioration des postes de travail
- L'accompagnement de la mobilité de la personne aidée :
  - Les enjeux d'un accompagnement
  - Les déplacements naturels permettant de se mouvoir
  - Analyser la situation d'un accompagnement
  - Les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Le formateur s'appuiera sur le retour d'expérience des participants, afin de cadrer la formation en fonction des mises à jour à effectuer. Formation à dominante pratique.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Lit médicalisé, fauteuil roulante, disque de pivotement, planche de transfert, drap de glisse, matériel de verticalisation (verticalisateur, guidon de transfert …), soulève-personne, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508296/2021/Prap-IBC-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation initiale acteur PRAP OPE

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Option Petite Enfance)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h00 minimum en présentiel soit 2 jours. *(réparties si possible sur trois semaines, en tenant compte des contraintes de l'établissement)*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe.

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 290€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

ED7201 de l'INRS remis à chaque stagiaire

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global : 97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global : 100%

Taux de réussite PRAP OPE : Non évalué

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de la petite enfance au sein duquel des activités physiques imposent des déplacements, des manipulations répétitives ou occasionnelles, des manutentions manuelles, des postures de travail prolongées, etc…

La formation est ouverte à tous salariés travaillant ou amenés à travailler dans le secteur de la petite enfance (crèche, garderie, assistante maternelle, maternité, etc…)

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : *merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation vise à rendre tout personnel capable de contribuer à la suppression ou à la réduction des risques liés à l'activité physique auxquels il est exposé, en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques, organisationnelles et humaines, et en maitrisant les risques sur lesquels il a la possibilité d'agir.

Compétence 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

Compétence 2 : être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Compétence 3 : être capable de participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP – selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois – 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508296/2021/Prap-IBC-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation initiale acteur PRAP OPE

(Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Option Petite Enfance)

PROGRAMME DE FORMATION

- Les risques, les accidents du travail, les maladies professionnelles
- Les statistiques
- Les principes de la prévention des risques
- Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie
- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Préparation du travail sur l'analyse des postes de travail
- Observation et analyse d'une situation de travail
- Analyse des postes de travail
- Identification et analyse des déterminants de l'activité physique
- Proposition de pistes d'amélioration
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort (exercices pratiques)

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques : Durant la formation, différentes méthodes vont être utilisées notamment

- Écouter le vécu de chacun, les difficultés rencontrées, les accidents de travail, les maladies professionnels, les accidents de trajet, l'absentéisme au travail
- Test de connaissances à l'entrée en formation
- Apports théoriques sur les principes déterminants de l'activité physique et l'application sur des séquences audiovisuels
- Étude de cas
- Formation modulaire et progressive
- Exposés interactifs avec démonstrations pratiques du formateur + apprentissage :
  1. Trouver des solutions de prévention des risques lombalgiques adaptées à son poste de travail et autres
  2. Cas concrets et mise en situation

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Transat, lit parapluie, poussette, mannequins nourrisson-enfant, tapis à langer, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508296/2021/Prap-IBC-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation MAC acteur PRAP OPE

(Maintien et Actualisation des Compétences - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Option Petite Enfance)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7h00 minimum en présentiel soit 1 jour.

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 150€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

ED7201 de l'INRS remis à chaque stagiaire
(Si la formation initiale ou dernière formation MAC non réalisée avec AFP97)

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global : 97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global : 100%

Taux de réussite MAC PRAP OPE : Non évalué

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse aux salariés du secteur de la petite enfance au sein duquel des activités physiques imposent des déplacements, des manipulations répétitives ou occasionnelles, des manutentions manuelles, des postures de travail prolongées, etc…

La formation est ouverte à tous salariés travaillant ou amenés à travailler dans le secteur de la petite enfance (crèche, garderie, assistante maternelle, maternité, etc…)

Pré-requis : salarié ayant obtenu le certificat PRAPOPE (formation initiale) ou MAC PRAPOPE dans les 24 mois précédents (fournir une copie du certificat)

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation vise à Maintenir et Actualiser ses Compétences PRAPOPE et ainsi continuer à être acteur de la prévention dans son établissement.

Compétence 1 : être capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.

Compétence 2 : être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

Compétence 3 : être capable de participer à la maitrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative peuvent prétendre à l'obtention du certificat d'acteur PRAP – selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois – 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508296/2021/Prap-IBC-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation MAC acteur PRAP OPE

(Maintien et Actualisation des Compétences - Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Option Petite Enfance)

PROGRAMME DE FORMATION

Retour sur l'expérience des participants, sur ce que la PRAP a changé dans leur activité.

Rappels :

- Les principes de la prévention des risques
- Notion élémentaire d'anatomie et de physiologie
- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Préparation du travail sur l'analyse des postes de travail
- Observation et analyse d'une situation de travail
- Analyse des postes de travail
- Identification et analyse des déterminants de l'activité physique
- Proposition de pistes d'amélioration
- Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort (exercices pratiques)

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Le formateur s'appuiera sur le retour d'expérience des participants, afin de cadrer la formation en fonction des mises à jour à effectuer. Formation à dominante pratique.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Transat, lit parapluie, poussette, mannequins nourrisson-enfant, tapis à langer, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

GESTES ET POSTURES

DEROULEMENT FORMATION

Formation GESTES ET POSTURES

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7h00

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur certifié par l'INRS

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 150€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 + Article R4541-7 du code du travail.

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global : 97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global : 100%

Taux de réussite Gestes et Postures : 100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse principalement aux salariés qui ont un poste de travail avec manutention manuelle de charges.

La formation est ouverte à tous salariés souhaitant effectuer une formation Gestes et Postures

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

- Prévenir les contraintes physiques au travail
- Adapter le poste de travail selon des critères ergonomiques
- Identifier les troubles spécifiques

NOTA BENE :

La formation Gestes et Postures est une formation plus courte que la formation PRAP. La formation PRAP est plus complète et vise à adapter le travail à l'homme à l'inverse de la formation Gestes et Postures qui a pour but d'adapter la personne à ses conditions de travail. La formation PRAP doit mobiliser les salariés qui devront faire des propositions d'amélioration des conditions de travail dans leur entreprise.

N'hésitez pas à nous solliciter pour tout complément d'information.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation délivrée à l'issue de la formation *(formation non éligible au CPF)*

PERIODICITE

7h00 de formation - préconisé tous les 24 mois

DEROULEMENT FORMATION

Formation GESTES ET POSTURES

PROGRAMME DE FORMATION

- La sensibilisation aux risques d'accidents de travail par la manutention
- Les notions d'anatomie et de physiologie appliquée
- La prévention – principes d'économie d'efforts
- Exercices pratiques

GESTES & POSTURES

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques : Durant la formation, différentes méthodes vont être utilisées notamment

- Écouter le vécu de chacun, les difficultés rencontrées, les accidents de travail, les maladies professionnels, les accidents de trajet, l'absentéisme au travail
- Apports théoriques
- Étude de cas
- Exposés interactifs avec démonstrations pratiques du formateur
- Apprentissage

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Charges fictives de manutention : caisse avec poignées, caisse sans poignées, tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

SECOURISME

LES GESTES QUI SAUVENT

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508289/2021/SST-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation initiale SST
(Sauveteur Secouriste du Travail)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h00 minimum en présentiel soit 2 jours.

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe.

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 180€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2,
Article R4224-15
du code du travail.

DOCUMENTATION

ED4085 de l'INRS remis à chaque stagiaire

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite SST :
94,81%

PUBLIC CONCERNE

La formation est ouverte à tous salariés souhaitant exercer la fonction de SST dans son établissement ou particuliers.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation vise à rendre tout personnel capable :

- De porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise
- D'être acteur de la prévention dans l'entreprise

Compétence 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail

Compétence 2 : contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation *(sauf conditions particulières d'allègement - nous consulter)* et qui ont satisfait à l'épreuve certificative dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST – selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois – 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508289/2021/SST-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation initiale SST
(Sauveteur Secouriste du Travail)

PROGRAMME DE FORMATION

- **Domaine de compétences 1** – intervenir face à une situation d'accident du travail
  - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
  - Protéger de façon adaptée
  - Examiner la victime
  - Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
  - Secourir la victime de manière appropriée
- **Domaine de compétences 2** – contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
  - Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
  - Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
  - Participer à la maitrise des risques professionnels par des actions de prévention

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :
Formation alliant apports théoriques et pratiques, mais à dominante pratique par des mises en situation

Outils pédagogiques :
Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :
Plan d'intervention avec pictogrammes, mannequin adulte, mannequin enfant, mannequin nourrisson, DAE de formation, tapis de sol, coupe de tête, trousse de maquillage, film de protection visage, matériel pour pansement compressif, moyens de protection pour les hémorragies, ustensiles pour mise en place de cas concrets, matériel pour garrot, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508289/2021/SST-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation MAC SST

(Maintien et Actualisation des Compétences - Sauveteur Secouriste du Travail)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7h00 minimum en présentiel soit 1 jour.

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe.

Intervenant : formateur certifié par l'INRS.

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 110€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2,
Article R4224-15
du code du travail.

DOCUMENTATION

ED4085 de l'INRS remis à chaque stagiaire
(Si la formation initiale ou dernière formation MAC non réalisée avec AFP97)

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite MAC SST :
99,07%

PUBLIC CONCERNE

La formation est ouverte à tous salariés souhaitant exercer la fonction de SST dans son établissement ou particuliers.

Pré-requis : salarié ayant obtenu le certificat SST (formation initiale) ou MAC SST dans les 24 mois précédents (fournir une copie du certificat)

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation vise à Maintenir et Actualiser ses Compétences SST et ainsi continuer à être capable :

- De porter les premiers secours à toute victime d'un accident ou d'un malaise
- D'être acteur de la prévention dans l'entreprise

Compétence 1 : intervenir face à une situation d'accident du travail

Compétence 2 : contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait à l'épreuve certificative dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST – selon document de référence INRS.

PERIODICITE

La validité du certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétence » (MAC) tous les 24 mois – 1 jour (7h00), ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

PARTENAIRE

N° Habilitation INRS 1508289/2021/SST-01/O/11

DEROULEMENT FORMATION

Formation MAC SST

(Maintien et Actualisation des Compétences - Sauveteur Secouriste du Travail)

PROGRAMME DE FORMATION

Retour sur l'expérience des participants

Carrefour des techniques visant à exécuter correctement les gestes de secours

Rappels sur :

- **Domaine de compétences 1**

- intervenir face à une situation d'accident du travail

- **Domaine de compétences 2**

- contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation alliant apports théoriques et pratiques, mais à dominante pratique par des mises en situation

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Plan d'intervention avec pictogrammes, mannequin adulte, mannequin enfant, mannequin nourrisson, DAE de formation, tapis de sol, coupe de tête, trousse de maquillage, film de protection visage, matériel pour pansement compressif, moyens de protection pour les hémorragies, ustensiles pour mise en place de cas concrets, matériel pour garrot, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

INCENDIE

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale FME
(Formation à la Manipulation d'Extincteurs)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 3h00 minimum

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe (maximum 12)

Intervenant : formateur incendie

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord
NB : prévoir un lieu extérieur pour la pratique si formation dans vos locaux

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 60€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2
Article R4227-28
du code du travail

DOCUMENTATION

Mémo INCENDIE remis à chaque stagiaire

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite FME :
100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à tout public.
L'ensemble des salariés doit être formé à la manipulation d'extincteurs.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Intervenir efficacement en cas de feu naissant
- Savoir choisir et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté et éteindre efficacement un incendie en toute sécurité
- Isoler les risques de propagation
- Prévenir les secours

Chaque personnel devient un acteur actif de la prévention incendie dans son établissement.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé activement peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation FME.

PERIODICITE

Préconisé tous les ans.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale FME

(Formation à la Manipulation d'Extincteurs)

PROGRAMME DE FORMATION

Durant la formation à la manipulation d'extincteurs, les points suivants seront abordés :

LE FEU :

- Risques et causes d'un incendie
- Triangle du feu
- Les différentes classes de feu
- Les procédures d'extinction

MANIPULATION DES EXTINCTEURS :

- Les consignes de sécurité liées à l'utilisation d'un extincteur
- Les différents types d'extincteurs
- Identification du type de feu
- Utilisation du bon extincteur
- Procédures d'extinction
- Pratique sur feu simulé avec manipulation d'extincteurs (pratique)

A noter : les feux sont réalisés à l'aide d'un générateur de flammes à gaz. Il est sans danger pour les stagiaires, totalement sécurisé et propre.

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation alliant apports théoriques et pratiques, exercices pratiques sur feu réel, formation pratique et opérationnelle avec les extincteurs.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Générateur de flammes, bouteille de gaz, extincteurs, point d'eau, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation Continue FME

(FC Formation à la Manipulation d'Extincteurs)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 2h00 minimum

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur incendie

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

NB : prévoir un lieu extérieur pour la pratique si formation dans vos locaux

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : pas de session inter-entreprises

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 450€ / groupe - nous consulter

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2
Article R4227-28
du code du travail

DOCUMENTATION

Mémo INCENDIE remis à chaque stagiaire
(si formation initiale non réalisée par AFP97)

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite FC FME :
100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte au personnel ayant déjà suivi une formation à la manipulation d'extincteurs et souhaitant maintenir ses acquis.

Pré-requis : salarié ayant suivi une formation FME dans les 12 mois précédents (fournir une copie de l'attestation)

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation vise à maintenir et actualiser les compétences du stagiaire et ainsi continuer à être capable de :

- Intervenir efficacement en cas de feu naissant
- Savoir choisir et utiliser judicieusement un moyen de lutte adapté et éteindre efficacement un incendie en toute sécurité
- Isoler les risques de propagation
- Prévenir les secours

Chaque personnel devient un acteur actif de la prévention incendie dans son établissement.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé activement peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation FME.

PERIODICITE

Préconisé tous les ans.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Continue FME

(FC Formation à la Manipulation d'Extincteurs)

PROGRAMME DE FORMATION

Durant la formation continue à la manipulation d'extincteurs, les points suivants seront abordés :

RETOUR SUR L'EXPERIENCE DES PARTICIPANTS

RAPPELS SUR :

- **LE FEU :**
  - Causes et risques d'un départ feu
  - Triangle du feu
  - Les différentes classes de feu
  - Les procédures d'extinction
- **MANIPULATION DES EXTINCTEURS :**
  - Les consignes de sécurité liées à l'utilisation d'un extincteur
  - Les différents types d'extincteurs
  - Identification du type de feu
  - Utilisation du bon extincteur
  - Procédures d'extinction
  - Pratique sur feu simulé avec manipulation d'extincteurs (pratique)

A noter : les feux sont réalisés à l'aide d'un générateur de flammes à gaz.
Il est sans danger pour les stagiaires, totalement sécurisé et propre.

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation alliant apports théoriques et pratiques, exercices pratiques sur feu réel, formation pratique et opérationnelle avec les extincteurs.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Générateur de flammes, bouteille de gaz, extincteurs, point d'eau, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale EPI - GF SF EVACUATION

(Équipier de Première Intervention - Guide-File, Serre-File, Évacuation)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée :

- PHASE 1 : 7h00 = formation incendie + évacuation incendie pédagogique
- PHASE 2 : évacuation incendie inopinée

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe (maximum 12)

Intervenant : formateur incendie

Lieu : vos locaux

NB : prévoir un lieu extérieur pour la pratique

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : pas de session en inter-entreprises

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 190€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2
Articles R4227-28 et R4227-29
du code du travail
Règle R6 de l'APSAD §3.3.3

DOCUMENTATION

Mémo INCENDIE remis à chaque stagiaire

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite EPI GFSF EVAC. :
100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse au personnel désigné par le chef d'établissement.

Formation complète pour devenir acteur incendie concernant la démarche coordonnée d'intervention et de lutte contre l'incendie.

NB : l'ensemble des personnes présentes participe à l'exercice d'évacuation incendie

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Connaitre les comportements adaptés, maitriser un départ de feu et savoir manipuler les moyens de secours existants
- Donner l'alerte, reconnaître les dispositifs d'alarme et connaitre le signal d'alarme
- Connaître et appliquer les consignes de sécurité incendie, les procédures d'évacuation et les cheminements
- Savoir guider les secours extérieurs et faire un rapport de la situation
- Répartir et connaitre les missions de chacun
- Diriger et encadrer l'évacuation des personnes
- Évacuer et mettre en sécurité partielle ou totale les personnes présentes

⇒ Chaque personnel devient un acteur actif de la prévention incendie dans son établissement.

⇒ Les Guide-Files et les Serre-Files sont les premiers et derniers maillons de la chaine de secours liés à l'évacuation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé activement peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation EPI GF SF EVACUATION.

PERIODICITE

Préconisé tous les ans.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale EPI - GF SF EVACUATION

(Équipier de Première Intervention - Guide-File, Serre-File, Évacuation)

PROGRAMME DE FORMATION

Durant la formation EPI GF SF EVACUATION, les points suivants seront abordés :

DEPART ET PROPAGATION D'UN INCENDIE
Combustion / Triangle du feu / Propagation

MOYENS DE LUTTE CONTRE UN DEPART D'INCENDIE
Classe de feu / Agents d'extinction / Principes d'extinction

DECLENCHEMENT DE L'ALARME
Consignes de sécurité / Alarme / Évacuation (rôle des guide et serre-file) / Point de rassemblement / Comptage des personnels / Comportement humain face à la panique

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE
Le contenu indispensable / Les actions et réactions immédiates

PROCEDURES DE L'ETABLISSEMENT + VISITE DE L'ETABLISSEMENT

EXERCICES PRATIQUES MANIPULATION D'EXTINCTEURS

EXERCICE D'EVACUATION PEDAGOGIQUE / EXERCICE D'EVACUATION INOPINEE

A noter : les feux réels sont réalisés à l'aide d'un générateur de flammes à gaz. Il est sans danger pour les stagiaires, totalement sécurisé et propre.

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :
Formation alliant apports théoriques et pratiques, exercices pratiques sur feu réel, formation pratique et opérationnelle avec les extincteurs, interactivité, DCP, brainstorming, procédure interne d'incendie, exercice d'évacuation en temps réel, etc…

Outils pédagogiques :
Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :
Générateur de flammes à gaz, bouteille de gaz, extincteurs, point d'eau, RIA et alarme incendie (moyens internes), haut-parleur, générateur de fumée, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation Continue EPI - GF SF EVACUATION

(FC Équipier de Première Intervention - Guide-File, Serre-File, Évacuation)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée :

- PHASE 1 : 5h00 = formation incendie + évacuation incendie pédagogique
- PHASE 2 : évacuation incendie inopinée

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe (maximum 12)

Intervenant : formateur incendie

Lieu : vos locaux

NB : prévoir un lieu extérieur pour la pratique

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : pas de session en inter-entreprises

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 150€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2
Articles R4227-28 et R4227-29
du code du travail
Règle R6 de l'APSAD §3.3.3

DOCUMENTATION

Mémo INCENDIE remis à chaque stagiaire
(si formation initiale non réalisée par AFP97)

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite FC EPI GFSF EVAC. :
100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse au personnel désigné par le chef d'établissement, déjà formé EPI GF SF EVACUATOIN et souhaitant maintenir ses acquis d'acteur incendie.

NB : l'ensemble des personnes présentes participe à l'exercice d'évacuation incendie

Pré-requis : salarié ayant suivi une formation EPI GF SF EVACUATION dans les 12 mois précédents (fournir une copie de l'attestation)

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation vise à maintenir et actualiser les compétences du stagiaire et ainsi continuer à être capable de :

- Connaitre les comportements adaptés, maitriser un départ de feu et savoir manipuler les moyens de secours existants
- Donner l'alerte, reconnaître les dispositifs d'alarme et connaitre le signal d'alarme
- Connaître et appliquer les consignes de sécurité incendie, les procédures d'évacuation et les cheminements
- Savoir guider les secours extérieurs et faire un rapport de la situation
- Répartir et connaitre les missions de chacun
- Diriger et encadrer l'évacuation des personnes
- Évacuer et mettre en sécurité partielle ou totale les personnes présentes

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé activement peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation EPI GF SF EVACUATION.

PERIODICITE

Préconisé tous les ans.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Continue EPI - GF SF EVACUATION

(FC Équipier de Première Intervention - Guide-File, Serre-File, Évacuation)

PROGRAMME DE FORMATION

Durant la formation FC EPI GF SF EVACUATION, les points suivants seront abordés :

☑ **RETOUR SUR L'EXPERIENCE DES PARTICIPANTS**

☑ **RAPPELS SUR :**

- DEPART ET PROPAGATION D'UN INCENDIE
- MOYENS DE LUTTE CONTRE UN DEPART D'INCENDIE
- DECLENCHEMENT DE L'ALARME, DE L'ALERTE
- EVACUATION - ATTAQUE DEPART FEU
- PROCEDURES DE L'ETABLISSEMENT + VISITE DE L'ETABLISSEMENT / EVACUATION PEDAGOGIQUE
- PRISE EN CHARGE D'UNE VICTIME LORS D'UN INCENDIE *(brûlure, intoxication par les fumées, etc)*
- EXERCICES PRATIQUES MANIPULATION D'EXTINCTEURS

☑ **EXERCICE D'EVACUATION INOPINEE (A L'ISSUE DE LA FORMATION)**

A noter : les feux réels sont réalisés à l'aide d'un générateur de flammes à gaz. Il est sans danger pour les stagiaires, totalement sécurisé et propre.

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :
Formation alliant apports théoriques et pratiques, exercices pratiques sur feu réel, formation pratique et opérationnelle avec les extincteurs, interactivité, DCP, brainstorming, procédure interne d'incendie, exercice d'évacuation en temps réel, etc…

Outils pédagogiques :
Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :
Générateur de flammes à gaz, bouteille de gaz, extincteurs, point d'eau, RIA et alarme incendie (moyens internes), haut-parleur, générateur de fumée, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation EPI
(Équipier de Première Intervention)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 5h00

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe (maximum 12)

Intervenant : formateur incendie

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

NB : - Prévoir un lieu extérieur pour la pratique si formation dans vos locaux
- Prévoir une visite de vos locaux si formation dans nos locaux

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 100€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2
Article R4227-28
du code du travail
Règle R6 de l'APSAD §3.3.3

DOCUMENTATION

Mémo INCENDIE remis à chaque stagiaire

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite EPI :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse au personnel désigné par le chef d'établissement.

Formation plus complète que la formation à la manipulation d'extincteurs (FME), sur la démarche coordonnée d'intervention et de lutte contre l'incendie

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Connaître les comportements adaptés, maitriser un départ de feu et savoir manipuler les moyens de secours existants
- Donner l'alerte, reconnaitre les dispositifs d'alarme et connaitre le signal d'alarme
- Connaitre et appliquer les consignes de sécurité incendie, les procédures d'évacuation et les cheminements de l'établissement
- Savoir guider les secours extérieurs et faire un rapport de la situation

Chaque personnel devient un acteur actif de la prévention incendie dans son établissement.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé activement peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation EPI.

PERIODICITE

Préconisé tous les ans.

DEROULEMENT FORMATION

Formation EPI
(Équipier de Première Intervention)

PROGRAMME DE FORMATION

Durant la formation Équipier de Première Intervention, les points suivants seront abordés :

DEPART ET PROPAGATION D'UN INCENDIE
Combustion / Triangle du feu / Propagation

MOYENS DE LUTTE CONTRE UN DEPART D'INCENDIE
Classe de feu / Agents d'extinction / Principes d'extinction

DECLENCHEMENT DE L'ALARME
Consignes de sécurité / Alarme / Évacuation (rôle des guide et serre-file) / Point de rassemblement

DECLENCHEMENT DE L'ALERTE
Le contenu indispensable / Les actions et réactions immédiates

PROCEDURES DE L'ETABLISSEMENT + VISITE DE L'ETABLISSEMENT

EXERCICES PRATIQUES MANIPULATION D'EXTINCTEURS

A noter : les feux réels sont réalisés à l'aide d'un générateur de flammes à gaz. Il est sans danger pour les stagiaires, totalement sécurisé et propre.

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation alliant apports théoriques et pratiques, exercices pratiques sur feu réel, formation pratique et opérationnelle avec les extincteurs, interactivité, DCP, brainstorming, procédure interne d'incendie, etc…

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Générateur de flammes à gaz, bouteille de gaz, extincteurs, point d'eau, RIA et alarme incendie (moyens internes) etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation GF SF EVACUATION
(Guide File Serre File Évacuation)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 3h00

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe (maximum 12)

Intervenant : formateur incendie

Lieu : vos locaux

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 60€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2
Articles R4227-28 et R4227-39
du code du travail

DOCUMENTATION

(Documentation remise lors de la formation EPI)

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite GF SF :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse au personnel désigné par le chef d'établissement.

Pré-requis : participants sensibilisés en matière de sécurité incendie. (Formation EPI)

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Connaître le signal d'alarme, les cheminements, la conduite à tenir pour procéder à une évacuation de l'établissement
- Connaitre et répartir les missions, les techniques, les consignes d'évacuation
- Diriger et encadrer l'évacuation des personnes
- Évacuer et mettre en sécurité partielle ou totale les personnes présentes

Les Guide-Files et les Serre-Files sont les premiers maillons de la chaine de secours liés à l'évacuation.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé activement peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation GF SF EVACUATION.

PERIODICITE

Préconisé tous les ans.

DEROULEMENT FORMATION

Formation GF SF EVACUATION
(Guide File Serre File Évacuation)

PROGRAMME DE FORMATION

Durant la formation Guide-File, Serre-File, Évacuation, les points suivants seront abordés :

- ☑ Qu'est-ce que la sécurité incendie ?
- ☑ Connaître son bâtiment
- ☑ Reconnaître les locaux à risque
- ☑ Les consignes de sécurité
- ☑ Les plans d'évacuation et d'intervention
- ☑ L'alarme – l'alerte
- ☑ L'évacuation : organisation
- ☑ Le Serre-file : définition et fonction
- ☑ Le Guide-File : définition et fonction
- ☑ Le comportement humain face à la panique
- ☑ Visite et exercice fictif d'évacuation du site afin de repérer les organes de sécurité : points névralgiques de l'établissement, les issues de secours, les points de rassemblements

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation alliant apports théoriques et pratiques, interactivité, brainstorming, procédure interne d'incendie, exercice d'évacuation en temps réel, etc…

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Haut-parleur, générateur de fumée, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

HABILITATION ELECTRIQUE * TRAVAUX EN HAUTEUR

** AFP97 peut vous proposer une formation HE ou TH adaptée à vos besoins - n'hésitez pas à nous consulter*

SYMBOLE D'HABILITATION ELECTRIQUE

La première lettre majuscule

Indique le domaine de tension des ouvrages sur lesquels le titulaire de l'habilitation peut travailleur ou intervenir :

B : installation BT (Basse Tension) ou TBT (Très Basse Tension)

H : installation HT (Haute Tension)

Suivi d'un second caractère

Qui précise la nature des opérations que le titulaire peut réaliser :

0 : Travaux d'ordre non électrique

1 : Travaux d'ordre électrique

2 : Chargé de travaux d'ordre électrique

C : Chargé de consignation

R : Chargé d'interventions générales *(uniquement en BT)*

S : Chargé d'interventions élémentaires *(uniquement en BT)*

P : Opérations sur installations photovoltaïques

E : Opérations spécifiques de 4 natures : Essais* / Vérification / Mesurage / Manœuvre

*L'attribut "Essai" peut également être associé aux habilitations B2V ou H2V

Complété le cas échéant d'un second indice

V : Travail au voisinage de pièces nues sous tension

T : Travail sous tension (TST)

N : Travaux de Nettoyage Sous Tension (NST)

X : Opérations « spéciales » définies par une instruction de sécurité

SYMBOLE D'HABILITATION ELECTRIQUE

A noter

- L'habilitation **B** n'entraîne pas l'habilitation **H** et réciproquement.
- L'habilitation **BR** inclut l'habilitation **BS**.
- Une habilitation d'indice numérique (1 ou 2) entraîne l'attribution des habilitations d'indice inférieur, exclusivement pour les opérations sur les ouvrages du même domaine de tension pour une même nature d'opérations.
- Le titulaire d'une habilitation **BR** peut remplir les fonctions du chargé de consignation pour son propre compte et celui de l'exécutant qu'il dirige lors d'une intervention.
- Une habilitation **BC** ou **HC** n'entraîne pas l'attribution des autres types d'habilitation (**B1, B2, BR, H1, H2**).
- Une même personne peut cumuler des habilitations de symboles différents.
- Des habilitations spéciales **'X'** peuvent être délivrées pour des besoins particuliers. Elles doivent alors définir sans ambiguïté le domaine de tension ainsi que la nature et les limites des opérations auxquelles elles s'appliquent.

Depuis 2012 – Norme NF C 18-510

De nouveaux titres d'habilitation apparaissent ou disparaissent :

- **B0** Voisinage disparaît - B0 est conservé

Apparaissent :

- **BS** - Chargé d'interventions élémentaires, dédié aux opérations de remplacement et raccordement (à l'identique)
- **BP** - Installations photovoltaïque
- **BE/HE** - Essais / Mesurage / Manœuvre / Vérification

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique INITIALE
B0 - H0 - H0V

(Préparation à l'habilitation électrique B0 - H0 - H0V – opérations d'ordre non électrique pour les exécutants ou chargés de chantier)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7h00 minimum en présentiel – *selon activité et tâches à accomplir dans l'entreprise*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques – spécialiste en risque électrique

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 175€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles R4544-9 et R4544-10
du code du travail
Norme NF C 18-510

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite B0-H0-H0V :
100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à toute personne exécutant des travaux d'ordre **non électrique** à proximité d'installations électriques ou exerçant son métier dans des zones présentant des risques électriques.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire sera capable d'exécuter en sécurité des opérations d'ordre non électrique dans un environnement à risque électrique.

Ainsi, la formation permet au stagiaire :

- D'acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique
- D'adapter les connaissances acquises aux travaux non électriques pour travailler dans les zones d'environnement électrique

L'employeur pourra, à l'issue de la formation, délivrer à son personnel non électricien un titre d'habilitation B0, H0, H0V.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances est réalisée à la fin de chaque module et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles, permettant de délivrer un avis d'habilitation qui sera remis à l'employeur.
Le titre d'habilitation électrique sera délivré par l'employeur.

PERIODICITE

Recyclage recommandé tous les 3 ans selon NF C 18-510.

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique INITIALE
B0 - H0 - H0V

(Préparation à l'habilitation électrique B0 - H0 - H0V - opérations d'ordre non électrique pour les exécutants ou chargés de chantier)

PROGRAMME DE FORMATION

- Réglementation en électricité
- L'évaluation des risques et les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Les mesures de protection
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitations
- Les outillages et matériels électriques
- La procédure en cas d'accident électrique, en cas d'incendie électrique
- L'exécutant non électricien B0-H0- H0V : rôle et opérations
- Travaux pratiques sur des installations pédagogiques

NB : chaque stagiaire est muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité au minimum) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôle, de travail en groupe, etc… permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Local électrique, armoire électrique, équipements de protection, outillage, etc …

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique RECYCLAGE
B0 - H0 - H0V

(Préparation à l'habilitation électrique B0 - H0 - H0V – opérations d'ordre non électrique pour les exécutants ou chargés de chantier)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7h00 minimum en présentiel – *selon activité et tâches à accomplir dans l'entreprise*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques – spécialiste en risque électrique

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 150€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles R4544-9 et R4544-10
du code du travail
Norme NF C 18-510

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite FC B0-H0-H0V :
100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à toute personne exécutant des travaux d'ordre **non électrique** à proximité d'installations électriques ou exerçant son métier dans des zones présentant des risques électriques, et devant renouveler les niveaux B0-H0-H0V.

Pré-requis : être titulaire d'un titre d'habilitation B0-H0-H0V *(en fournir une copie avant la formation – se présenter à la formation munie de son titre d'habilitation en cours de validité)*

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre*

OBJECTIFS

Cette formation permet au stagiaire :

- De réactualiser ses connaissances et sa maitrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée
- D'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510

L'employeur pourra réactualiser et renouveler le titre d'habilitation électrique.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances est réalisée à la fin de chaque module et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles, permettant de délivrer un avis d'habilitation qui sera remis à l'employeur.
Le titre d'habilitation électrique sera délivré par l'employeur.

PERIODICITE

Recyclage recommandé tous les 3 ans selon NF C 18-510.

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique RECYCLAGE
B0 - H0 - H0V

(Préparation à l'habilitation électrique B0 - H0 - H0V - opérations d'ordre non électrique pour les exécutants ou chargés de chantier)

PROGRAMME DE FORMATION

- Retour d'expérience
- Les nouvelles dispositions réglementaires le cas échéant / maintien et actualisation des connaissances
- L'évaluation des risques
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitations
- Les outillages et matériels électriques
- La procédure en cas d'accident électrique, en cas d'incendie électrique
- L'exécutant non électricien B0H0V : rôle et opérations
- Travaux pratiques sur des installations pédagogiques

NB : chaque stagiaire est muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité au minimum) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôle, de travail en groupe, etc… permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Local électrique, armoire électrique, équipements de protection, outillage, etc …

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique INITIALE
BS - BE Manœuvre

(Préparation à l'habilitation électrique BS - BE Manœuvre - opérations d'ordre électrique simples et manœuvres en BT)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h00 minimum en présentiel - *selon activité et tâches à accomplir dans l'entreprise*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques - spécialiste en risque électrique

Lieu : vos ou nos locaux - à définir d'un commun accord

NB : la formation pratique exige la disponibilité des installations électriques. Équipements à mettre à disposition par le client.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 350€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles R4544-9 et R4544-10
du code du travail
Norme NF C 18-510

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%
Taux de satisfaction stagiaire global :
100%
Taux de réussite BS-BE Manœuvres :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à toute personne chargée d'exploitation ou d'entretien appelée à effectuer des **opérations simples**, **interventions de remplacement et de raccordement** et/ou **des manœuvres sur des installations électriques BT**.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation permet au stagiaire :

- D'acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipement BT
- D'appliquer les consignes de sécurité liées aux manœuvres de réarmement effectuées sur des installations et équipements électriques
- De connaitre et appliquer les méthodes d'une intervention élémentaire en BT
- De connaitre les mesures de protections pour accéder dans un local de service électrique BT et HTA

L'employeur pourra à l'issue de la formation délivrer à son personnel un titre d'habilitation électrique BS et/ou BE Manœuvres

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances est réalisée à la fin de chaque module et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles, permettant de délivrer un avis d'habilitation qui sera remis à l'employeur.
Le titre d'habilitation électrique sera délivré par l'employeur.

PERIODICITE

Recyclage recommandé tous les 3 ans selon NF C 18-510.

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique INITIALE
BS - BE Manœuvre

(Préparation à l'habilitation électrique **BS - BE Manœuvre** - opérations d'ordre électrique simples et manœuvres en BT)

PROGRAMME DE FORMATION

- Réglementation en électricité
- L'évaluation des risques et les grandeurs électriques
- Les dangers de l'électricité
- Les mesures de protection
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitations
- Les outillages et matériels électriques
- La procédure en cas d'accident électrique, en cas d'incendie électrique
- Le chargé d'interventions élémentaires BS : rôle et opérations
- Le chargé d'opérations spécifiques BE Manœuvres : rôle et opérations
- Travaux pratiques sur des installations (dans l'établissement du stagiaire dans la mesure du possible)

  (Exemple d'opérations en BT : mise hors tension, réarmement d'un relais, réenclenchement de disjoncteurs, remplacement de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage, de prises de courant, raccordement d'appareillages à un circuit en attente, de type convecteur électrique, chauffe-eau, radiateur, pompe de circulation, …)

NB : chaque stagiaire est muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants, etc…) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôle, de travail en groupe, etc… permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Local électrique, armoire électrique, équipements de protection, outillage, matériels électroportatifs dont VAT, lampe, fusible, prise, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique RECYCLAGE
BS - BE Manœuvre

(Préparation à l'habilitation électrique **BS - BE Manœuvre** - opérations d'ordre électrique simples et manœuvres en BT)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 1,5 jours (10h30) minimum en présentiel - *selon activité et tâches à accomplir dans l'entreprise*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques - spécialiste en risque électrique

Lieu : vos ou nos locaux - à définir d'un commun accord

NB : la formation pratique exige la disponibilité des installations électriques. Équipements à mettre à disposition par le client.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 260€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles R4544-9 et R4544-10
du code du travail
Norme NF C 18-510

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%
Taux de satisfaction stagiaire global :
100%
Taux de réussite FC BS-BE Manœuvres :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à toute personne chargée d'exploitation ou d'entretien appelée à effectuer des **opérations simples, interventions de remplacement et de raccordement** et/ou **des manœuvres sur des installations électriques BT** et devant renouveler le niveau BS et/ou BE Manœuvre

Pré-requis : être titulaire d'un titre d'habilitation BS et/ou BE Manœuvre *(en fournir une copie avant la formation - se présenter à la formation munie de son titre d'habilitation en cours de validité)*

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation permet au stagiaire :

- De réactualiser ses connaissances et sa maitrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée
- D'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510

L'employeur pourra réactualiser et renouveler le titre d'habilitation électrique.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances est réalisée à la fin de chaque module et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles, permettant de délivrer un avis d'habilitation qui sera remis à l'employeur.
Le titre d'habilitation électrique sera délivré par l'employeur.

PERIODICITE

Recyclage recommandé tous les 3 ans selon NF C 18-510.

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique RECYCLAGE
BS - BE Manœuvre

(Préparation à l'habilitation électrique **BS - BE Manœuvre** - opérations d'ordre électrique simples et manœuvres en BT)

PROGRAMME DE FORMATION

- Retour d'expérience
- Les nouvelles dispositions réglementaires / Maintien et actualisation des connaissances
- L'évaluation des risques
- Les limites, zones et opérations liées
- Les équipements de protection
- Les rôles et titres d'habilitations
- Les outillages et matériels électriques
- La procédure en cas d'accident électrique, en cas d'incendie électrique
- Le chargé d'interventions élémentaires BS : rôle et opérations
- Le chargé d'opérations spécifiques BE Manœuvres : rôle et opérations
- Travaux pratiques sur des installations (dans l'établissement du stagiaire dans la mesure du possible)

  (Exemple d'opérations en BT : mise hors tension, réarmement d'un relais, réenclenchement de disjoncteurs, remplacement de lampes et des accessoires d'appareils d'éclairage, de prises de courant, raccordement d'appareillages à un circuit en attente, de type convecteur électrique, chauffe-eau, radiateur, pompe de circulation, …)

NB : chaque stagiaire est muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants, etc…) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôle, de travail en groupe, etc… permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Local électrique, armoire électrique, équipements de protection, outillage, matériels électroportatifs dont VAT, lampe, fusible, prise, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique INITIALE

Opérations d'ordre électrique en Basse-Tension (BT)

B1(V), B2(V), B2V ESSAI, BR, BE ESSAI ET/OU MESURE ET/OU VERIFICATION, BC, H0-H0V

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 21h00 minimum en présentiel - *selon activité et tâches à accomplir dans l'entreprise*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques - spécialiste en risque électrique

Lieu : vos ou nos locaux - à définir d'un commun accord

NB : la formation pratique exige la disponibilité des installations électriques. Équipements à mettre à disposition par le client.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 525€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles R4544-9 et R4544-10
du code du travail
Norme NF C 18-510

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite HE en BT :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à toute personne chargée d'assurer des **opérations d'ordre électrique, travaux, dépannages essais mesures ou autres opérations sur des installations électriques en basse tension** - *nous préciser le niveau d'HE souhaité pour chaque stagiaire.*

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : *merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation permet au stagiaire :

- D'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension, dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510

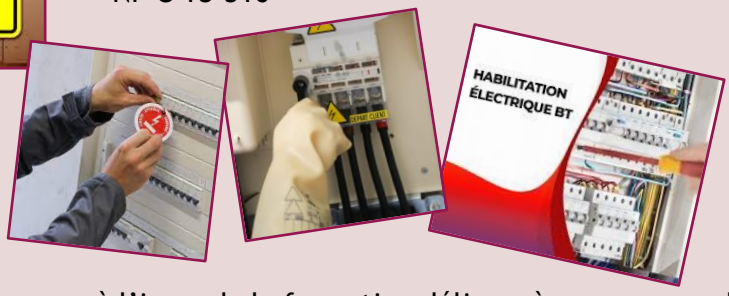

L'employeur pourra à l'issue de la formation délivrer à son personnel un titre d'habilitation électrique adéquat aux tâches à réaliser.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances est réalisée à la fin de chaque module et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles, permettant de délivrer un avis d'habilitation qui sera remis à l'employeur.
Le titre d'habilitation électrique sera délivré par l'employeur.

PERIODICITE

Recyclage recommandé tous les 3 ans selon NF C 18-510.

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique INITIALE

Opérations d'ordre électrique en Basse-Tension (BT)

B1(V), B2(V), B2V ESSAI, BR, BE ESSAI ET/OU MESURE ET/OU VERIFICATION, BC, H0-H0V

PROGRAMME DE FORMATION

Préparation à l'habilitation électrique initiale : opérations d'ordre électrique en Basse Tension (BT) B1(V), B2(V), B2V Essai, BR, BE Essai et/ou Mesure et/ou Vérification, BC, H0-H0V

- Réglementation en électricité
- Distribution électrique
- Dangers de l'électricité
- Zones à risque électrique
- Opérations électriques et non électriques
- Niveaux d'habilitation
- Moyens de protection
- Consignation
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Application sur une installation type
- Travaux pratiques sur des installations (dans l'établissement du stagiaire dans la mesure du possible)

NB : chaque stagiaire est muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants, etc…) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôle, de travail en groupe, etc… permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Local électrique, armoire électrique, équipements de protection, outillage, matériels électroportatifs dont VAT, lampe, fusible, prise, équipements de consignation, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique RECYCLAGE

Opérations d'ordre électrique en Basse-Tension (BT)

B1(V), B2(V), B2V ESSAI, BR, BE ESSAI ET/OU MESURE ET/OU VERIFICATION, BC, H0-H0V

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h00 minimum en présentiel - *selon activité et tâches à accomplir dans l'entreprise*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques - spécialiste en risque électrique

Lieu : vos ou nos locaux - à définir d'un commun accord

NB : la formation pratique exige la disponibilité des installations électriques. Équipements à mettre à disposition par le client.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 350€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles R4544-9 et R4544-10
du code du travail
Norme NF C 18-510

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%
Taux de satisfaction stagiaire global :
100%
Taux de réussite FC HE en BT :
100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à toute personne chargée d'assurer des **opérations d'ordre électrique, travaux, dépannages essais mesures ou autres opérations sur des installations électriques en basse tension** et devant renouveler son habilitation

Pré-requis : être titulaire d'un titre d'habilitation de même nature que celui du recyclage *(en fournir une copie avant la formation - se présenter à la formation munie de son titre d'habilitation en cours de validité)*

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation permet au stagiaire :

- De réactualiser ses connaissances et sa maitrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée et ainsi continuer d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse tension, dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510
- D'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510

L'employeur pourra à l'issue de la formation réactualiser et renouveler le titre d'habilitation électrique adéquat aux tâches à réaliser.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances est réalisée à la fin de chaque module et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles, permettant de délivrer un avis d'habilitation qui sera remis à l'employeur.
Le titre d'habilitation électrique sera délivré par l'employeur.

PERIODICITE

Recyclage recommandé tous les 3 ans selon NF C 18-510.

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique RECYCLAGE

Opérations d'ordre électrique en Basse-Tension (BT)

B1(V), B2(V), B2V ESSAI, BR, BE ESSAI ET/OU MESURE ET/OU VERIFICATION, BC, H0-H0V

PROGRAMME DE FORMATION

Préparation à l'habilitation électrique recyclage : opérations d'ordre électrique en Basse Tension (BT) B1(V), B2(V), B2V Essai, BR, BE Essai et/ou Mesure et/ou Vérification, BC, H0-H0V

- Maintien et actualisation des connaissances
- Retours d'expériences
- Zone à risques
- Niveaux d'habilitation électrique
- Matériel électrique
- Analyse de risques
- Consignation
- EPC/EPI
- Travaux pratiques sur des installations (dans l'établissement du stagiaire dans la mesure du possible)

NB : chaque stagiaire est muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants, etc…) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôle, de travail en groupe, etc… permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Local électrique, armoire électrique, équipements de protection, outillage, matériels électroportatifs dont VAT, lampe, fusible, prise, équipements de consignation, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique INITIALE

Opérations d'ordre électrique en Basse et Haute Tension (BT-HTA)
B1(V)-H1(V), B2(V)-H2(V), B2V-H2V ESSAI, BR, BE-HE ESSAI ET/OU MESURE ET/OU VERIFICATION, BC-HC, H0-H0V

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 28h00 minimum en présentiel – *selon activité et tâches à accomplir dans l'entreprise*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques – spécialiste en risque électrique

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

NB : la formation pratique exige la disponibilité des installations électriques. Équipements à mettre à disposition par le client.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 700€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles R4544-9 et R4544-10
du code du travail
Norme NF C 18-510

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite HE en BT-HTA :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à toute personne chargée d'assurer des **opérations d'ordre électrique, travaux, interventions, essais, mesures, ou autres opérations sur des installations électrique en BT/HTA** – *nous préciser le niveau d'HE souhaité pour chaque stagiaire.*

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : *merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation permet au stagiaire :

- D'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et haute tension (HTA), dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510

L'employeur pourra à l'issue de la formation délivrer à son personnel un titre d'habilitation électrique adéquat aux tâches à réaliser.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances est réalisée à la fin de chaque module et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles, permettant de délivrer un avis d'habilitation qui sera remis à l'employeur.
Le titre d'habilitation électrique sera délivré par l'employeur.

PERIODICITE

Recyclage recommandé tous les 3 ans selon NF C 18-510.

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique INITIALE

Opérations d'ordre électrique en Basse et Haute Tension (BT-HTA)
B1(V)-H1(V), B2(V)-H2(V), B2V-H2V ESSAI, BR, BE-HE ESSAI ET/OU MESURE ET/OU VERIFICATION, BC-HC, H0-H0V

PROGRAMME DE FORMATION

Préparation à l'habilitation électrique initiale : opérations d'ordre électrique en Basse et Haute Tension (HTA) B1(V)-H1(V), B2(V)-H2(V), B2V-H2V Essai, BR, BE-HE Essai et/ou Mesure et/ou Vérification, BC-HC, H0-H0V

- Réglementation en électricité
- Distribution électrique
- Dangers de l'électricité
- Zones à risque électrique
- Opérations électriques et non électriques
- Niveaux d'habilitation
- Moyens de protection
- Consignation
- Documents applicables
- Utilisation des matériels et outillages de sécurité
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique
- Ouvrages et installations haute tension (HTA)
- Application et évaluation pratique sur une installation type
- Travaux pratiques sur des installations (dans l'établissement du stagiaire dans la mesure du possible)

NB : chaque stagiaire est muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants, etc…) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôle, de travail en groupe, etc… permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Local électrique, armoire électrique, équipements de protection, outillage, matériels électroportatifs dont VAT, lampe, fusible, prise, équipements de consignation, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique RECYCLAGE

Opérations d'ordre électrique en Basse et Haute Tension (BT-HTA)
B1(V)-H1(V), B2(V)-H2(V), B2V-H2V ESSAI, BR, BE-HE ESSAI ET/OU MESURE ET/OU VERIFICATION, BC-HC, H0-H0V

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h00 minimum en présentiel – *selon activité et tâches à accomplir dans l'entreprise*

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques – spécialiste en risque électrique

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

NB : la formation pratique exige la disponibilité des installations électriques. Équipements à mettre à disposition par le client.

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 350€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles R4544-9 et R4544-10
du code du travail
Norme NF C 18-510

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite FC HE en BT-HTA :
100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à toute personne chargée d'assurer des **opérations d'ordre électrique, travaux, interventions, essais, mesures, ou autres opérations sur des installations électrique en BT/HTA** et devant renouveler son habilitation

Pré-requis : être titulaire d'un titre d'habilitation de même nature que celui du recyclage *(en fournir une copie avant la formation – se présenter à la formation munie de son titre d'habilitation en cours de validité)*

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation permet au stagiaire :

- De réactualiser ses connaissances et sa maitrise des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche qui lui a été confiée et ainsi continuée d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques basse et haute tension (HTA), dans le respect des prescriptions de la NF C 18-510
- D'intégrer les principales modifications de la norme NF C 18-510

L'employeur pourra à l'issue de la formation réactualiser et renouveler le titre d'habilitation électrique adéquat aux tâches à réaliser.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances est réalisée à la fin de chaque module et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles, permettant de délivrer un avis d'habilitation qui sera remis à l'employeur.
Le titre d'habilitation électrique sera délivré par l'employeur.

PERIODICITE

Recyclage recommandé tous les 3 ans selon NF C 18-510.

DEROULEMENT FORMATION

Habilitation Électrique RECYCLAGE

Opérations d'ordre électrique en Basse et Haute Tension (BT-HTA)

B1(V)-H1(V), B2(V)-H2(V), B2V-H2V ESSAI, BR, BE-HE ESSAI ET/OU MESURE ET/OU VERIFICATION, BC-HC, H0-H0V

PROGRAMME DE FORMATION

Préparation à l'habilitation électrique recyclage : opérations d'ordre électrique en Basse et Haute Tension (HTA) B1(V)-H1(V), B2(V)-H2(V), B2V-H2V Essai, BR, BE-HE Essai et/ou Mesure et/ou Vérification, BC-HC, H0-H0V

- Maintien et actualisation des connaissances
- Retour d'expérience
- Zones à risques
- Niveaux d'habilitation électrique
- Matériel électrique
- Analyse de risques
- Consignation
- EPC/EPI
- Travaux pratiques sur des installations (dans l'établissement du stagiaire dans la mesure du possible)

NB : chaque stagiaire est muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail et chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants, etc…) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés théoriques, d'études de cas pratiques, de jeux de rôle, de travail en groupe, etc… permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Local électrique, armoire électrique, équipements de protection, outillage, matériels électroportatifs dont VAT, lampe, fusible, prise, équipements de consignation, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation INITIALE TH
(Préparation à l'autorisation pour les TRAVAUX en HAUTEUR)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14h00 ou 21h00
(selon tâches à effectuer - à nous préciser afin que l'on puisse vous indiquer la durée préconisée par notre responsable pédagogique)

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 8 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques - expérimenté et spécialiste travaux en hauteur

Lieu : vos ou nos locaux - à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 315€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4141-1 à L4141-4
Articles R4223-89, R4323-104 à R4323-106 du code du travail

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite TH :
95%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse au personnel amené dans l'exercice de sa profession, à procéder de façon permanente ou occasionnelle à des travaux en hauteur et/ou circuler en hauteur **ou** personnel encadrant des travaux en hauteur
NB : groupe constitué soit uniquement d'opérateurs, soit uniquement d'encadrants, pour une adaptation du programme

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire sera capable :

- D'identifier les risques de chute selon le milieu de travail, l'environnement et la nature des travaux à réaliser
- De maitriser les principes de sécurité relatifs aux accès, travaux de déplacement en hauteur, savoir s'auto-assurer
- De reconnaitre les moyens de protection appropriés aux conditions de travail (collective et individuelle)
- De savoir utiliser les équipements de protection individuelle (EPI)
- De savoir s'auto-secourir, savoir secourir un équipier en difficulté

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles sont réalisées, permettant de délivrer une attestation individuelle de formation.
Le titre d'habilitation de travail en hauteur sera délivré par l'employeur, titre conditionné à une aptitude médicale pour le travail en hauteur.

PERIODICITE

Un jour préconisé tous les 24 mois.

DEROULEMENT FORMATION

Formation INITIALE TH
(Préparation à l'autorisation pour les TRAVAUX en HAUTEUR)

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION THEORIQUE

- **Règlementation** : présentation de la formation TH – accidents du travail, statistiques des accidents, définition du TH, les différents textes réglementaires
- **Technologique** : définition des accès (échelle, échafaudage, PEMP, corde, …), les différents types de nœuds, les EPI, les ancrages, les forces (facteur de chute, force coc, tirant d'air, effet pendulaire)
- **Responsabilité** : rôle de chacun, chef d'entreprise, encadrant (cadre, agent de maitrise), salarié, entreprise extérieure

FORMATION TRAVAUX EN HAUTEUR PRATIQUE

- **Aptitudes générales** : appréhension de la hauteur, zone d'évolution permettant le travail en hauteur
- **Contrôle** : contrôle des équipements individuels (harnais, longe avec absorbeur, etc …), contrôle des moyens d'accès (échelle, crinoline, passerelle, ligne de vie fixe, etc …), contrôles des points d'ancrages fixes ou temporaires (visuels)
- **Aptitudes spécifiques** : sécurisation et accès échelle (corde, anneau de sangle, connecteur, antichute mobile), réalisation d'ancrage provisoire sur sangles (anneau de sangle, connecteur)
- **Déplacement et travail** : réalisation des différents nœuds, construction d'une ligne de vie provisoire, descente sur corde, antichute à mobile sur corde, antichute à rappel automatique, évacuation d'une victime en hauteur

Progression pédagogique adaptée au niveau de chacun – Programme adapté aux fonctions et tâches de chacun.

NB : chaque stagiaire est muni de son propre matériel (harnais, casque, tenue de travail, chaussures de sécurité, etc…) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

METHODES – MOYENS – MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :
Alternance d'exposés théoriques, d'échanges et partages d'expérience, travaux pratiques, mises en situation, etc… permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :
Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :
Divers matériels de travaux pratiques en hauteur.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS – N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation RECYCLAGE TH
(Préparation à l'autorisation pour les TRAVAUX en HAUTEUR)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 07h00 minimum
(selon tâches à effectuer - à nous préciser afin que l'on puisse vous indiquer la durée préconisée par notre responsable pédagogique)

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 8 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques - expérimenté et spécialiste travaux en hauteur

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 190€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4141-1 à L4141-4
Articles R4223-89, R4323-104 à R4323-106 du code du travail

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite FC TH :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse au personnel amené dans l'exercice de sa profession, à procéder de façon permanente ou occasionnelle à des travaux en hauteur et/ou circuler en hauteur **ou** personnel encadrant des travaux en hauteur **et** devant recycler ses compétences
NB : groupe constitué soit uniquement d'opérateurs, soit uniquement d'encadrants, pour une adaptation du programme

Pré-requis : avoir suivi une formation initiale *(fournir une copie de l'attestation avant la formation)*

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

Cette formation permet au stagiaire de réactualiser sa connaissance et maitrise des prescriptions en matière de TH, selon les tâches qui lui sont confiées.

VALIDATION DE LA FORMATION

Une évaluation des connaissances et une évaluation du savoir-faire par mise en situation pratique et/ou jeux de rôles sont réalisées, permettant de délivrer une attestation individuelle de formation.
Le titre d'habilitation de travail en hauteur sera délivré par l'employeur, titre conditionné à une aptitude médicale pour le travail en hauteur.

PERIODICITE

Un jour préconisé tous les 24 mois.

DEROULEMENT FORMATION

Formation RECYCLAGE TH
(Préparation à l'autorisation pour les TRAVAUX en HAUTEUR)

PROGRAMME DE FORMATION

- Retour d'expérience
- Rappel de la réglementation en vigueur et de la responsabilité de chacun
- Mise en PRATIQUE

Progression pédagogique adaptée au niveau de chacun - Programme adapté aux fonctions et tâches de chacun.

NB : chaque stagiaire est muni de son propre matériel (harnais, casque, tenue de travail, chaussures de sécurité, etc…) pour effectuer les travaux pratiques de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :
Alternance d'exposés théoriques, d'échanges et partages d'expérience, travaux pratiques, mises en situation, etc… permettant de préparer les stagiaires à l'exercice quotidien de leur fonction.

Outils pédagogiques :
Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :
Divers matériels de travaux pratiques en hauteur.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation INITIALE ou RECYCLAGE
MONTAGE / UTILISATION / DEMONTAGE D'UN ECHAFAUDAGE FIXE

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée :
- 14h00 / groupe pour initiale
- 7h00 / groupe pour recyclage

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques - expérimenté et spécialiste travaux en hauteur

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 250€/personne (recyclage) - nous consulter

LA REGLEMENTATION

Articles R4323-69 à R4323-80
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
Recommandations CNAMTS R408

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%
Taux de satisfaction stagiaire global :
100%
Taux de réussite ECHAFAUDAGE :
88,57%

PUBLIC CONCERNE

Tout travailleur dont l'activité se réalisé en hauteur et peut présenter des risques de chutes, doit avoir reçu une formation adéquate, dont le contenu et la durée doivent être adaptés à la complexité du travail et à l'évaluation des risques.

Cette formation vise les personnels utilisant, montant et démontant des **échafaudages fixes**, et en conséquence devant être capable d'identifier et mettre en application les mesures de prévention des accidents et les règles techniques ou le personnel encadrant

NB : groupe constitué soit uniquement d'utilisateurs, soit uniquement d'encadrants, pour une adaptation du programme

Pré-requis : - *Formation initiale* : néant
- *Formation recyclage* : avoir suivi une formation initiale *(fournir une copie de l'attestation avant la formation)*

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables d'appliquer les consignes de sécurité inhérentes aux postes de travail en hauteur – échafaudage fixe.

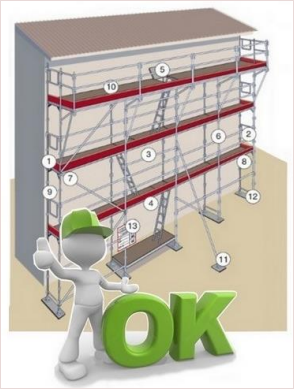

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation ECHAFAUDAGE FIXE.

PERIODICITE

A définir par l'employeur.

DEROULEMENT FORMATION

Formation INITIALE ou RECYCLAGE
MONTAGE / UTILISATION / DEMONTAGE D'UN ECHAFAUDAGE FIXE

PROGRAMME DE FORMATION

SI FORMATION INITIALE (14h00)

- JOUR 1 : Module théorique
  - Besoins et contraintes du site
  - Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation
  - Plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage
  - Risques liés aux opérations
  - Mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets
  - Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques
  - Conditions en matière d'efforts de structure admissibles
  - Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation
- JOUR 2 : Module pratique
  - Montage, utilisation et démontage d'un échafaudage fixe

SI FORMATION RECYCLAGE (7h00)

- Retour d'expérience
- Rappel théorique
- Mise en pratique

Progression pédagogique adaptée au niveau de chacun - Programme adapté aux fonctions et tâches de chacun.

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :
Formation participative, en interactivité, brainstorming, etc…

Outils pédagogiques :
Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :
Mise à disposition d'un Échafaudage Fixe - notice de montage - emplacement permettant le montage de l'échafaudage en sécurité : à définir d'un commun accord (client ou AFP97) - EPI / EPC, propres à chaque stagiaire.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation INITIALE ou RECYCLAGE
MONTAGE / UTILISATION / DEMONTAGE D'UN ECHAFAUDAGE ROULANT

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée :
- 14h00 / groupe pour initiale
- 7h00 / groupe pour recyclage

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques - expérimenté et spécialiste travaux en hauteur

Lieu : vos ou nos locaux - à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 250€/personne (recyclage) - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles R4323-69 à R4323-80
Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.
Recommandations CNAMTS R408

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%
Taux de satisfaction stagiaire global :
100%
Taux de réussite ECHAFAUDAGE :
88,57%

PUBLIC CONCERNE

Tout travailleur dont l'activité se réalisé en hauteur et peut présenter des risques de chutes, doit avoir reçu une formation adéquate, dont le contenu et la durée doivent être adaptés à la complexité du travail et à l'évaluation des risques.

Cette formation vise les personnels utilisant, montant et démontant des **échafaudages roulants**, et en conséquence devant être capable d'identifier et mettre en application les mesures de prévention des accidents et les règles techniques ou le personnel encadrant

NB : groupe constitué soit uniquement d'utilisateurs, soit uniquement d'encadrants, pour une adaptation du programme

Pré-requis : - *Formation initiale* : néant
- *Formation recyclage* : avoir suivi une formation initiale *(fournir une copie de l'attestation avant la formation)*

Personne en situation de handicap *: merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.*

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De monter et démonter un échafaudage roulant en toute sécurité, conformément à la notice du fabriquant
- De vérifier la mise ne service et mettre en place une vérification journalière d'un échafaudage roulant
- D'utiliser un échafaudage roulant en toute sécurité lors d'interventions

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation ECHAFAUDAGE ROULANT.

PERIODICITE

A définir par l'employeur.

DEROULEMENT FORMATION

Formation INITIALE ou RECYCLAGE
MONTAGE / UTILISATION / DEMONTAGE D'UN ECHAFAUDAGE ROULANT

PROGRAMME DE FORMATION

SI FORMATION INITIALE (14h00)

- JOUR 1 : Module théorique
  - Les textes applicables
  - Les accidents liés aux échafaudages
  - Conduite à tenir en cas de situation dangereuse
  - Responsabilités du monteur, de l'utilisateur et du vérificateur de l'échafaudage
  - Technologie des échafaudages roulantes
  - Définitions et terminologies (différents types d'échafaudages, éléments constitutifs)
  - Montage et démontage
  - Les efforts de structure admissibles
- JOUR 2 : Module pratique
  - Montage, réception et démontage en sécurité d'un échafaudage roulant

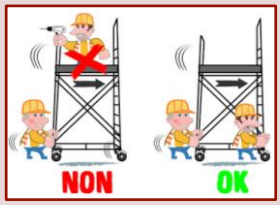

SI FORMATION RECYCLAGE (7h00)

- Retour d'expérience
- Rappel théorique
- Mise en pratique

Progression pédagogique adaptée au niveau de chacun - Programme adapté aux fonctions et tâches de chacun.

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Alternance d'exposés, retours d'expériences et mises en situation pratique

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

Mise à disposition d'un Échafaudage Roulant - notice de montage - emplacement permettant le montage de l'échafaudage en sécurité : à définir d'un commun accord (client ou AFP97) - EPI / EPC, propres à chaque stagiaire.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

PREVENTION

DEROULEMENT FORMATION

Formation PRS
(Prévention du Risque Sismique)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 3h00 minimum

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe (maximum 12)

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 60€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite PRS :
98,53%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à tout public et s'adresse à l'ensemble de la population des Antilles où le risque sismique existe.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de réagir correctement :

- AVANT
- PENDANT
- APRES

→ un séisme

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation PRS.

PERIODICITE

Nouvelle formation PRS préconisée tous les 24 mois (3h00)

DEROULEMENT FORMATION

Formation PRS
(Prévention du Risque Sismique)

PROGRAMME DE FORMATION

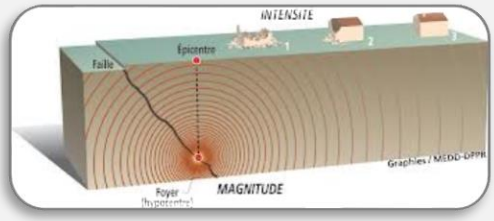

- **MODULE 1** : accueil et présentation
- **MODULE 2** : comprendre le phénomène – prévention avant un séisme
  - Comment fonctionne un séisme
  - Échelle de Richter
  - Rappel historique
  - Risque sismique dans les Antilles
  - Pourquoi faire de la prévention ?
  - Risques dus aux séismes
  - La construction parasismique
  - Identification des dangers et leur prévention avant un séisme
  - Identification des zones sûres – mise en situation

- **MODULE 3** : responsabilités
- **MODULE 4** : le kit de survie
  - Pourquoi un kit de survie
  - La mise en place d'un kit de survie

- **MODULE 5** :
  - La prévention, comportement pendant un séisme
  - La prévention, comportement après un séisme
  - Synthèse de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation participative, en interactivité, brainstorming, etc…

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

/

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation PRR

(Prévention du Risque Routier - Sensibilisation à la sécurité routière en entreprise)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7h00 minimum

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe (maximum 12)

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 150€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 à L4121-4 du code du travail.

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite PRR :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation s'adresse à toutes personnes amenées à utiliser un véhicule dans le cadre d'une mission professionnelle et/ou de trajets domicile-trajet.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

Cette formation, qui s'adresse aux professionnels, vise à prévenir le risque routier en se focalisant sur les risques propres à l'utilisation d'un véhicule et les dangers de la route.

- Sensibiliser les participants à leur comportement routier durant les missions, le trajet domicile-entreprise et les déplacements privés
- Amener les stagiaires à prendre conscience des situations à risques sur la route et des possibilités de réduction de ces risques
- Amener les stagiaires à modifier leur comportement au volant en améliorant leur connaissance des règles et des techniques de conduite

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation PRR.

PERIODICITE

Nouvelle formation PRR préconisée tous les 24 mois (7h00)

DEROULEMENT FORMATION

Formation PRR

(Prévention du Risque Routier - Sensibilisation à la sécurité routière en entreprise)

PROGRAMME DE FORMATION

- **Généralités sur le risque routier**
  - ✓ Les statistiques nationales et professionnelles de l'insécurité routière
  - ✓ Les accidents de mission, de trajet et de droit commun
  - ✓ Les facteurs, les causes et les circonstances des accidents de la route
  - ✓ Les conséquences des accidents de la route : sociales, financières, juridiques, commerciales
  - ✓ Les acteurs de la sécurité routière, internes et externes à l'entreprise
- **Le véhicule**
  - ✓ Le choix du véhicule : adéquation avec la mission à effectuer
  - ✓ L'aménagement
  - ✓ Le matériel de sécurité obligatoire et conseillé
  - ✓ L'entretien et les vérifications
  - ✓ Le chargement : réglementation, influence sur la conduite, règles de chargement
- **L'environnement**
  - ✓ L'infrastructure routière
  - ✓ La signalisation horizontale, verticale et temporaire
- **Le conducteur**
  - ✓ Les documents du conducteur
  - ✓ L'état physique du conducteur
  - ✓ L'installation du conducteur et des passagers : position de conduite, ceinture de sécurité
- **La conduite – le code de la route**
  - ✓ Les règles de circulation
  - ✓ La conduite en ville, sur route et sur autoroute
  - ✓ Le respect des autres usagers
  - ✓ La conduite de nuit, par intempéries, avec une remorque
  - ✓ Vitesse, téléphone portable au volant, manœuvres et stationnement en situation de travail
- **L'organisation des déplacements**
  - ✓ Le planning, l'horaire de déplacement, le choix des itinéraires, la durée de conduite, les moyens de déplacements, la gestion des urgences et la vitesse pratiquée
- **La conduite à tenir en cas de panne, d'accident matériel ou corporel de la route**
  - ✓ Panne du véhicule
  - ✓ Accident matériel / Accident corporel
  - ✓ Protéger, Alerter les secours et secourir la victime

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :
Formation participative, en interactivité, brainstorming, alternance d'acquisitions théoriques et pratiques, échanges de groupe, etc…
Outils pédagogiques :
Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…
Matériel pédagogique :
Lunettes simulation alcool, cônes de signalisation, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Sensibilisation PP - PF - TI

(Plan de Prévention - Permis de Feu - Travailleur Isolé)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 3h00 minimum

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 60€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 / L4121-2 / L4154-2
Articles R4511-1 et suivants
du code du travail.

Décret n°92-158 du 20/02/1992
Ordonnance préfectorale n°70.15.134 du 16/02/1970
Arrêté du 19/03/1993

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite PP-PF-TI :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Tout salarié peut suivre cette sensibilisation. Il s'agit de salariés désignés par le chef d'établissement, pouvant se trouver en situation de travailleur isolé ou situation nécessitant la rédaction d'un plan de prévention et/ou d'un permis de feu (en général services maintenance et travaux)

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

Objectifs généraux :

- Sensibiliser le personnel à la rédaction d'un plan de prévention
- Sensibiliser le personnel à la rédaction d'un permis de feu
- Sensibiliser le personnel aux risques « travailleur isolé » et aux mesures de prévention

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation « sensibilisation PP-PF-TI »

PERIODICITE

Aucune préconisation

DEROULEMENT FORMATION

Sensibilisation PP - PF - TI

(Plan de Prévention - Permis de Feu - Travailleur Isolé)

PROGRAMME DE FORMATION

- PLAN DE PREVENTION

☑ Pourquoi un plan de prévention

☑ Le plan de prévention

☑ La démarche du plan de prévention (préalablement et pendant l'exécution des travaux)

- PREMIS DE FEU

☑ Pourquoi un permis de feu

☑ Le permis de feu

☑ La démarche du permis de feu (préparation, réalisation, surveillance)

- TRAVAILLEUR ISOLE

☑ Réglementation

☑ Exposition aux risques

☑ Démarche de prévention

☑ Dispositif d'alarme du travailleur isolé (DATI)

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation participative, en interactivité, brainstorming, alternance d'apports théoriques, de mise en situation pratique de conduite, échanges de pratiques entre professionnels et formateur, etc…

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

/

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation EPI / EPC
(Équipement de Protection Individuelle / Équipement de Protection Collective)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7h00

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe (maximum 12)

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 150€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite EPI / EPC :
100%

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à tout salarié devant utiliser des EPC / EPI.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants connaitront les obligations de l'employeur et de l'employé et les différents niveaux de protection.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation EPI/EPC.

PERIODICITE

Pas de préconisation – à définir par l'employeur.

DEROULEMENT FORMATION

Formation EPI / EPC

(Équipement de Protection Individuelle / Équipement de Protection Collective)

PROGRAMME DE FORMATION

- COMPRENDRE L'INTERÊT DE LA FORMATION
  - Définitions AT / AT Trajet / MP
  - Les enjeux de la prévention
  - Les obligations de l'employeur et les 9 principes généraux de prévention
  - Les acteurs de la prévention
  - Le phénomène d'apparition des risques
  - Repérer les situations de travail à risques (ITAMaMi)

- LES DIFFERENTS NIVEAUX DE PROTECTION
  - Les E.P.C
    - Définition
    - Les 4 principes
    - EPC dans une démarche de prévention
    - Exemples
  - Les E.P.I
    - Définition
    - EPI – protection contre des risques
    - EPI dans une démarche de prévention
    - Exemples
    - Les différentes catégories
    - Les performances
    - Choix des EPI, une démarche concertée
    - Conditions de mise à disposition
    - Maintien en conformité, vérification
    - Travail en sous-groupe
    - Contexte réglementaire, responsabilité pénale employeur, responsabilité disciplinaire salarié

- ECHANGES – BILAN DE LA FORMATION

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation participative, en interactivité, brainstorming, etc…

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :

/

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation « STOP COVID-19 »

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 4h00

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques et de respect des gestes barrières, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 60€/personne - nous consulter.

LA REGLEMENTATION

Articles L4121-1 et L4121-2 du code du travail.

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite STOP-COVID :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à tout public – formation en intra-entreprise.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

A la fin de cette séance, les participants seront capables de :

- Maitriser les règles de base de prévention, de protection et d'hygiène sur son lieu de travail en mettant en place un PCI = Prévention et Contrôle des Infections au Covid-19.
- Identifier des points, voire des zones dangereuses pour vous et vos collègues et savoir comment utiliser les EPI.
- Adopter la réorganisation du travail pour limiter les risques de contamination du virus au sein de l'entreprise.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation.

PERIODICITE

Néant à ce jour.

DEROULEMENT FORMATION

Formation « STOP COVID-19 »

PROGRAMME DE FORMATION

La formation se déroule en deux parties.

1ère partie : la théorie – les points forts sont :

- Le COVID-19
- Faire la guerre au COVID-19
- Les gestes barrières
- Le danger des surfaces, voire des lieux pendant notre travail : gestes et consignes à adopter
- Protocole en cas de suspicion COVID-19 sur votre lieu de travail

2ème partie : la pratique – comment se laver les mains, comment utiliser le gel hydro alcoolique, connaitre et bien utiliser les EPI :

- Le masque
- Les gants
- La visière de protection

Cas concret : prise en charge d'une victime qui présente des signes COVID-19

Synthèse de la formation

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques : Durant la formation, différentes méthodes vont être utilisées notamment :
Étude de cas, exposé interactif, travail en sous-groupe et restitution en plein air, DCJ (démonstration commentée et justifiée), apprentissage, cas concret

Outils pédagogiques :
Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique :
Salle climatisée avec des ouvertures pour permettre d'aérer la salle de temps en temps, surface de 4m2 par stagiaire pour garantir la distanciation physique, toilettes et point d'eau à proximité, gants, savon, gel hydro alcoolique, lingettes ou essuie mains, masques, visières, thermomètre, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation TPMR
(Transport de Personnes à Mobilité Réduite)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 3 jours (21h00 minimum)

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques et/ou sapeur-pompier et/ou infirmier formateur

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 630€/personne - nous consulter

LA REGLEMENTATION

Conforme aux accords de branche de juillet 2009 relatif à l'emploi de conducteur accompagnateur (Ministère du transport).

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite TPMR :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à tous les conducteurs amenés à apporter un accompagnement à des personnes en situation de handicap, ou à mobilité réduite.

Pré-requis : aucun pré-requis

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- De reconnaitre et de répondre aux exigences de l'accord de branche du 07 juillet 2009
- De prendre en charge, d'accompagner et de conduire des personnes à mobilité réduite ou à des personnes en situation de handicap
- D'exécuter les gestes de Premier Secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés (PSC1)

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation TPMR + Diplôme PSC1.

PERIODICITE

Formation préconisée tous les 24 mois .

DEROULEMENT FORMATION

Formation TPMR
(Transport de Personnes à Mobilité Réduite)

PROGRAMME DE FORMATION

Partie Théorique :

- MODULE 1 : accueil et présentation de l'accord de branche du 07 juillet 2009, relatif à l'emploi du conducteur accompagnateur des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap
- MODULE 2 : La mission du conducteur accompagnateur et présentation des différents acteurs (conducteur, référent et accompagnateur) ainsi que la feuille de liaison
- MODULE 3 : Identifier les différents handicap (handicap moteur, sensoriel, psychique et/ou mental) et la prise en compte de l'âge de la clientèle (de l'enfant à la personne âgée)
- MODULE 4 : Accueillir et établir un climat de confiance avec les personnes transportées :
  - Communication verbale (ton/voix, clarté, formulation…)
  - Communication non verbale (regard, attitude, gestuelle…)
  - Distance et respect des personnes
  - Personnalisation de la relation en fonction des différents publics
  - Gestion d'une situation de crise (avec l'intervention d'un référent obligatoire)
- MODULE 5 : Notions et définition des termes spécifiques (accidents de travail/trajet, maladies professionnelles, mécanisme accidentel…)
- MODULE 6 : Notion des TMS (Trouble Musculo-Squelettique) et d'anatomie
- MODULE 7 : Les 6 PSPEE (Principes de Sécurité Physique et d'Économie d'Effort)
- MODULE 8 : Prévention aux Risques Routiers

Partie Pratique :

- MODULE 9 : Présenter et entrainer aux gestes et postures en levant, portant et pesant une charge inerte
- MODULE 10 : Présenter et entrainer aux gestes permettant d'aider des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap
  - Accompagnement à la marche et Rehaussement Couché
  - Assistance au levé d'un fauteuil ou d'un véhicule / passer d'un véhicule à son fauteuil
  - Intervention, manipulation et fixation d'un fauteuil roulant dans un véhicule
- MODULE 11 : Prévention et Secours Civiques Niveau 1 (PSC1) : Prise en charge d'une personne transportée, présentant ou victime d'un malaise ou autre, en faisant les bons gestes ou les bonnes techniques de secours en attendant l'arrivée des secours

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques : Formation participative, en interactivité, brainstorming, étude de cas, démonstrations commentées et justifiées, cas concrets et mise en situation, etc…

Outils pédagogiques : Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique : charges fictives de manipulation, caisses avec ou sans poignées, fauteuil roulant, lit médicalisé, drap de glisse, planche de transfert, véhicule TPMR, mannequin adultes/enfant/nourrisson, défibrillateur automatique externe et autres petits matériels, etc…

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale **Hygiène Alimentaire** HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 2 jours (14h00 minimum)

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 350€/personne - nous consulter

LA REGLEMENTATION

Le règlement (CE) n°852/2004 du 24 avril 2004 et Article L.233-4 du code rural et de la pêche maritime.

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite HACCP :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte aux professionnels des Métiers de bouche, aux professionnels de la Restauration ainsi qu'aux personnes travaillant dans le secteur alimentaire.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- Connaître, comprendre et mettre en œuvre les outils de maîtrise de l'Hygiène Alimentaire en restauration.
- Répondre aux attendus de la réglementation en vigueur.
- Appliquer les éléments du Plan HACCP développés dans le Guide des Bonnes Pratiques Hygiéniques du restaurateur.
- Appliquer les procédures de traçabilité.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation.

PERIODICITE

Préconisé tous les deux ans.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale **Hygiène Alimentaire** HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points)

PROGRAMME DE FORMATION

- MODULE 1 : **Accueil et présentation**
- MODULE 2 : **Les grands principes de la réglementation**
  - Le Paquet Hygiène
  - Les responsabilités des opérateurs
  - Les risques de saisies, de procès-verbaux et de fermeture
- MODULE 3 : **Les principes de l'hygiène en restauration**
  - Qualité de la matière première
  - Les conditions de préparations
  - La chaîne du froid – La chaîne du chaud
  - L'hygiène des manipulations
  - L'entretien des locaux
- MODULE 4 : **Procédures fondées sur l'HACCP** *
  - Les dangers Physiques, chimiques
  - Les dangers microbiens
  - Conditions entraînant leurs présences
  - Les étapes déterminantes de la production
  - Les mesures de surveillance
- MODULE 5 : **La traçabilité et la gestion des non-conformités**
  - Les fournisseurs et les matières premières
  - Le suivi des productions
  - Les Procédures en cas d'alertes sanitaires
- MODULE 6 : **La gestion documentaire**
  - Enregistrements et actions correctives
  - Documents consultables par les services de contrôle

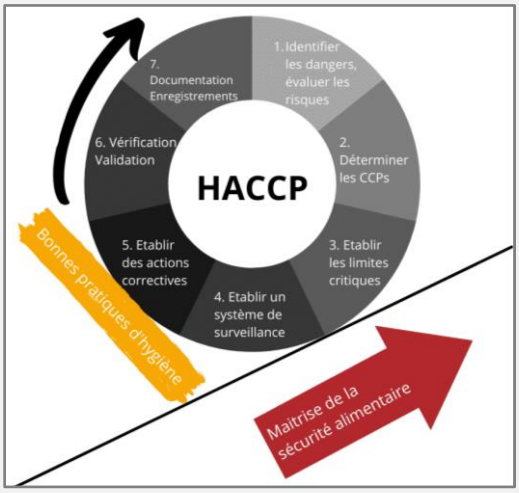

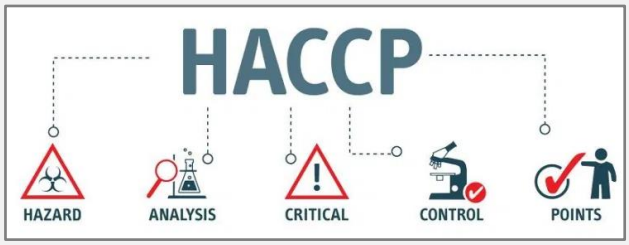

*Hazard Analysis Critical Control Point

N° ROFHYA 01 0152 41 2021

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation participative, en interactivité, mises en situation, jeux de rôle, tests, jeux-cadres

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique : /

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS – N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation Recyclage **Hygiène Alimentaire** HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 1 jour (7h00 minimum)

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 175€/personne - nous consulter

LA REGLEMENTATION

Le règlement (CE) n°852/2004 du 24 avril 2004 et Article L.233-4 du code rural et de la pêche maritime.

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite FC HACCP :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte aux professionnels des Métiers de bouche, aux professionnels de la Restauration ainsi qu'aux personnes travaillant dans le secteur alimentaire, ayant déjà suivi une formation initiale.

Pré-requis : avoir suivi au préalable une formation HACCP/hygiène alimentaire ou de posséder un équivalent dans le cadre de ses études pour suivre la formation recyclage HACCP

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

Les objectifs de la formation sont :

- Prendre connaissance des mises à jour ayant eu lieu dans la réglementation française et européenne (paquet hygiène)
- Actualiser ses compétences en matière d'application des bonnes pratiques d'hygiène en restaurant
- Garantir une hygiène irréprochable dans son établissement de restauration commerciale

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation.

PERIODICITE

Préconisé tous les deux ans.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Recyclage **Hygiène Alimentaire** HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points)

PROGRAMME DE FORMATION

- MODULE 1 : **Accueil et présentation**

- MODULE 2 : **Retour sur l'évolution de la démarche HACCP * : le contexte réglementaire des BPH en restauration**
  - Identifier les points de vigilance et les points critiques à connaître
  - Identifier les nouveaux apports réglementaires de la démarche HACCP

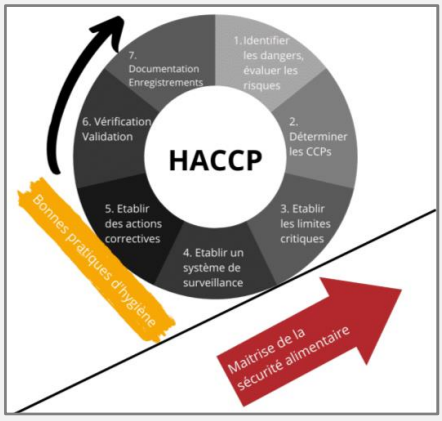

- MODULE 3 : **Retour sur la notion de risque alimentaire lors de la manipulation des denrées alimentaires**
  - Évaluation des connaissances
  - Sensibilisation aux enjeux de l'hygiène
  - Les conditions de la maitrise

- MODULE 4 : **Les bonnes pratiques d'hygiène en pratique : inventaire des points positifs et des axes d'amélioration**
  - Les BPH/HACCP : rappel des principes fondamentaux
  - Retour sur l'hygiène du personnel et l'entretien du matériel
  - Revoir les procédés pour créer un plan de nettoyage et de désinfection
  - Synthèse sur la traçabilité en restauration et la conservation des denrées alimentaire
  - Rappels des consignes de mise en place des bonnes pratiques d'hygiène

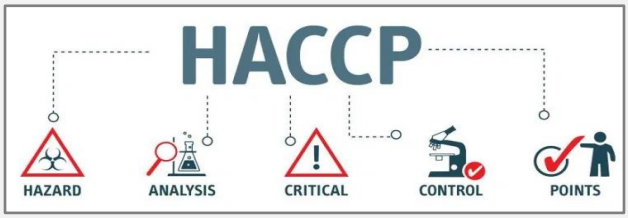

*HACCP = Hazard Analysis Critical Control Point

N° ROFHYA 01 0152 41 2021

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation participative, en interactivité, mises en situation, jeux de rôle, tests, jeux-cadres

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique : /

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale **Santé, Sécurité et Conditions de travail** des représentants du personnel au **Comité Économique** et **Social**

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 5 jours
(la loi santé du 03 août 2021 prévoit une formation CSE de 5jours quel que soit l'effectif de l'entreprise)

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 1050€/personne - nous consulter

LA REGLEMENTATION

Articles L.2315-18, L2315-40, L2315-17 du code du travail.

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite CSE :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte aux entreprises, pour les membres élus du CSE titulaires & suppléants, membres de la CSSCT, animateur(s) sécurité, préventeur(s).

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

- Connaitre les différentes attributions (rôle, missions) du représentant au CSE et les moyens dont il dispose
- Développer une aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels ainsi qu'une capacité d'analyse des conditions de travail. Utiliser des méthodes/procédés/outils pertinents pour réaliser des missions
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation.

PERIODICITE

La formation est renouvelée lorsque les membres ont exercé leur mandant pendant 4 ans, permettant d'actualiser les connaissances et se perfectionner.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale **Santé, Sécurité et Conditions de travail** des représentants du personnel au **Comité Économique** et **Social**

PROGRAMME DE FORMATION

OUVERTURE DE LA FORMATION / PRESENTATION DU FORMATEUR ET DES PARTICIPANTS / ORGANISAGION DE LA FORMATION

1ère PARTIE (2 jours) - CSE : l'essentiel de son mandat

- Mise en place du CSE : des instances séparées à l'instance unique / Identifier le fonctionnement du CSE / Rôles particuliers du Secrétaire et du Président / Le règlement intérieur du CSE / De quels moyens dispose le CSE ? / Comment s'organisent les réunions du CSE ? / Commissions du CSE / Quelles missions du CSE en matière économique et sociale ? / Quelles missions du CSE en matière de santé et sécurité au travail ? / Communiquer avec les salariés / De quelles protections bénéficient les membres du CSE ?

2ème PARTIE (1 jour) - CSE/CSSCT ET MISSIONS EN SANTE SECURITE : tous les outils nécessaires

- La nouvelle commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) / Relations avec les autres acteurs de la sécurité acteurs / Identifier les responsabilités de l'employeur / Comment légitimer le dialogue social sur les conditions de travail ? / Organiser et animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE / Face aux risques : construire des stratégies d'intervention / Analyse de l'activité : un support pour l'analyse des risques / Exploiter les ressources documentaires du CSE

3ème PARTIE (1 jour) - De la détection précoce des problèmes à leurs analyses

- Réaliser des inspections et analyser les risques / Quels risques prendre en compte ? Santé physique et mentale des salariés / Focus sur certains risques particuliers : risques psychosociaux, TMS, risque routier, risque chimique… / Quand et comment procéder à une inspection ? / Grilles et check-lists d'identification des risques / Établir le lien avec le document unique d'évaluation (DUERP) / Culture Hygiène et sécurité (ce module s'adapte aux problématiques des entreprises) / Promouvoir la sécurité auprès des salariés / Jeu pédagogique : La Chasse aux risques®. Identifier et évaluer les risques dans différentes situations professionnelles / Mise en situation : inspecter un local et faire un compte-rendu

4ème PARTIE (1/2 journée) - Méthodologie d'analyse d'un accident du travail

- Quand et comment procéder à une enquête ? / Constituer une délégation et recueillir les faits / S'entraîner aux principes de la méthode de l'arbre des causes / Proposer et suivre les mesures sur un plan d'actions / Exercice d'application : construire et exploiter des arbres des causes de différents secteurs / Cas pratique : remplir la déclaration CERFA

5ème PARTIE (1/2 journée) - Faire face aux situations particulières

- Travaux réalisés par des entreprises extérieures / Participer aux plans de prévention / Situations de danger grave et imminent / Cas des salariés intérimaires / Établissements ERP, IGH, ICPE…

EXERCICE DE SYNTHESE / RAPPEL DES NOTIONS / CLOTURE

(Si risques spécifiques à l'entreprise : Intervention possible de l'ingénieur conseil de l'entreprise, du Médecin du travail de l'entreprise en fin de formation)

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :
Apports théoriques, exercices pratiques, études de cas, réflexion de groupe, brainstorming, ….
Outils pédagogiques :
Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…
Matériel pédagogique : /

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation Renouvellement
Santé, Sécurité et Conditions de travail des représentants du personnel au **Comité Économique** et **Social** (CSE)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 3 jours

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 630€/personne - nous consulter

LA REGLEMENTATION

Articles L.2315-18, L2315-40, L2315-17 du code du travail.

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite Renouvellement CSE :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte aux entreprises pour les membres élus du CSE titulaires & suppléants, animateur(s) sécurité, préventeur(s) et membre CSSCT des entreprises de moins de 300 salariés où un accord a prévu la création d'une CSSCT.

Pré-requis : avoir suivi une formation initiale *(fournir une copie de l'attestation avant la formation)*

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

La formation a pour objectif de :

- Actualiser ses connaissances sur le fonctionnement du Comité Social et Économique (CSE)
- Prendre du recul sur son mandat et optimiser ses pratiques
- Approfondir les thématiques particulières intéressant les participants

Les domaines de compétences à développer chez le représentant au CSE :

- Être informé des évolutions règlementaires récentes
- Prendre du recul sur son mandat et définir les axes d'amélioration

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation.

PERIODICITE

La formation est renouvelée lorsque les membres ont exercé leur mandant pendant 4 ans, permettant d'actualiser les connaissances et se perfectionner.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Renouvellement
Santé, Sécurité et Conditions de travail des représentants du personnel au **Comité Économique** et **Social** (CSE)

PROGRAMME DE FORMATION

OUVERTURE DE LA FORMATION / PRESENTATION DU FORMATEUR ET DES PARTICIPANTS / ORGANISAGION DE LA FORMATION

1ère PARTIE (1 demi-journée) - RETOURS D'EXPERIENCES ET AXES D'AMELIORATION

- Analyser les difficultés rencontrées par les participants dans l'exercice de leur mandat / Dégager ainsi des solutions et des actions à mener après la formation / Définir les attentes spécifiques des participants pour structurer la suite de la formation / Partage d'expériences : les bonnes pratiques dans l'exercice du mandat CSE

2ème PARTIE (1 jour) - ACTUALISER SES CONNAISSANCES ET VALIDER SES ACQUIS

- Appréhender la montée en puissance du rôle du CSE / Faire le point sur les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles en santé-sécurité / Identifier les obligations et les responsabilités de l'employeur en matière de santé et sécurité

3ème PARTIE (1 demi-journée) - OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Revisiter les règles de fonctionnement du CSE / La mise en place ou l'actualisation d'un règlement intérieur / S'inscrire dans la pratique du dialogue social sur les conditions de travail / Travailler sur sa posture / Dynamiser la relation entre les acteurs de l'entreprise (employeur-salariés-responsable sécurité…) / Savoir dépasser le cadre légal du fonctionnement du CSE afin de s'approprier le mandat sous tous ses aspects / Perfectionner ses pratiques au regard de son secteur d'activité et du contexte de son entreprise / Exercices pratiques : comment améliorer le fonctionnement du CSE et le positionnement de ses membre

4ème PARTIE (1 demi-journée) - ETRE EFFICACE DANS SES MISSIONS DE PREVENTION

- Clarifier le rôle du CSE et des membres sur la thématique santé-sécurité / Comprendre le rôle des différents acteurs de la prévention pour agir avec pertinence / Comprendre les liens complexes entre le travail et l'humain / Appréhender les conséquences en termes de santé physique et mentale et de sécurité au travail / Participer efficacement à la prévention des risques professionnels / Adapter ses interventions à son contexte et à son secteur d'activité / Être impliqué dans la démarche d'évaluation des risques et l'élaboration du Document Unique / Savoir utiliser les méthodes appropriées aux situations rencontrées : enquête, droit d'alerte, expertise… / Jeux de rôle : simuler des réunions du CSE

5ème PARTIE (1 demi-journée) ATELIER PERSONNALISE

- Appréhender la formation selon les caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprise et selon les caractéristiques spécifiques de l'entreprise

EXERCICE DE SYNTHESE / RAPPEL DES NOTIONS / CLOTURE

(Si risques spécifiques à l'entreprise : Intervention possible de l'ingénieur conseil de l'entreprise, du Médecin du travail de l'entreprise en fin de formation)

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, exercices pratiques, études de cas, réflexion de groupe, brainstorming, ….

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique : /

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation Renouvellement
Santé, Sécurité et Conditions de travail des représentants du personnel au **Comité Économique** et **Social** (CSE)

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 5 jours

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 – si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 1050€/personne - nous consulter

LA REGLEMENTATION

Articles L.2315-18, L2315-40, L2315-17 du code du travail.

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite Renouvellement CSE :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte aux entreprises de plus de 300 salariés pour les membres élus du CSE titulaires & suppléants, membres de la CSSCT, animateur(s) sécurité, préventeur(s)

Pré-requis : avoir suivi une formation initiale *(fournir une copie de l'attestation avant la formation)*

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

La formation a pour objectif de :

- Actualiser ses connaissances sur le fonctionnement du Comité Social et Économique (CSE)
- Prendre du recul sur son mandat et optimiser ses pratiques
- Approfondir les thématiques particulières intéressant les participants

Les domaines de compétences à développer chez le représentant au CSE :

- Être informé des évolutions règlementaires récentes
- Prendre du recul sur son mandat et définir les axes d'amélioration
- Confronter et mutualiser ses connaissances avec les autres stagiaires

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation.

PERIODICITE

La formation est renouvelée lorsque les membres ont exercé leur mandant pendant 4 ans, permettant d'actualiser les connaissances et se perfectionner.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Renouvellement
Santé, Sécurité et Conditions de travail des représentants du personnel au **Comité Économique et Social** (CSE)

PROGRAMME DE FORMATION

OUVERTURE DE LA FORMATION / PRESENTATION DU FORMATEUR ET DES PARTICIPANTS / ORGANISAGION DE LA FORMATION

1ère PARTIE (1 jour) - RETOURS D'EXPERIENCES ET AXES D'AMELIORATION

- Analyser les difficultés rencontrées par les participants dans l'exercice de leur mandat / Dégager ainsi des solutions et des actions à mener après la formation / Définir les attentes spécifiques des participants pour structurer la suite de la formation / Partage d'expériences : les bonnes pratiques dans l'exercice du mandat CSE

2ème PARTIE (1 jour) - ACTUALISER SES CONNAISSANCES ET VALIDER SES ACQUIS

- Appréhender la montée en puissance du rôle du CSE / Faire le point sur les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles en santé-sécurité / Identifier les obligations et les responsabilités de l'employeur en matière de santé et sécurité

3ème PARTIE (1 jour) - OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DU CSE

- Revisiter les règles de fonctionnement du CSE / La mise en place ou l'actualisation d'un règlement intérieur / S'inscrire dans la pratique du dialogue social sur les conditions de travail / Travailler sur sa posture / Dynamiser la relation entre les acteurs de l'entreprise (employeur-salariés-responsable sécurité…) / Savoir dépasser le cadre légal du fonctionnement du CSE afin de s'approprier le mandat sous tous ses aspects / Perfectionner ses pratiques au regard de son secteur d'activité et du contexte de son entreprise / Exercices pratiques : comment améliorer le fonctionnement du CSE et le positionnement de ses membre

4ème PARTIE (1 jour) - ETRE EFFICACE DANS SES MISSIONS DE PREVENTION

- Clarifier le rôle du CSE et des membres sur la thématique santé-sécurité / Comprendre le rôle des différents acteurs de la prévention pour agir avec pertinence / Comprendre les liens complexes entre le travail et l'humain / Appréhender les conséquences en termes de santé physique et mentale et de sécurité au travail / Participer efficacement à la prévention des risques professionnels / Adapter ses interventions à son contexte et à son secteur d'activité / Être impliqué dans la démarche d'évaluation des risques et l'élaboration du Document Unique / Savoir utiliser les méthodes appropriées aux situations rencontrées : enquête, droit d'alerte, expertise… / Jeux de rôle : simuler des réunions du CSE

5ème PARTIE (1 jour) ATELIER PERSONNALISE

- Appréhender la formation selon les caractéristiques de la branche professionnelle de l'entreprise et selon les caractéristiques spécifiques de l'entreprise

EXERCICE DE SYNTHESE / RAPPEL DES NOTIONS / CLOTURE

(Si risques spécifiques à l'entreprise : Intervention possible de l'ingénieur conseil de l'entreprise, du Médecin du travail de

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, exercices pratiques, études de cas, réflexion de groupe, brainstorming, ….

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique : /

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale
Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes du CSE

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7h minimum

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : Locaux AFP97

Délais d'accès :

En intra-entreprise : pas de session en intra-entreprise

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 490€/personne - nous consulter

LA REGLEMENTATION

La loi n° 2018-771 « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018

Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019

DOCUMENTATION

Aucune documentation

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite RHSAS du CSE :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte à un ou des membres élus du Comité Économique et Social (CSE), quel que soit l'effectif de l'entreprise.

Pré-requis : Être élu du CSE et avoir suivi au préalable la formation « Santé, Sécurité et Conditions de Travail » du CSE

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Mieux connaître cette mission parmi celle du CSE.
- Maîtriser les règles juridiques et pratiques nécessaires pour mener à bien les diverses missions en qualité de représentant élu des salariés.
- Mieux appliquer les obligations et interdictions légales sanctionnées par la jurisprudence.
- Devenir un acteur reconnu de la prévention en entreprise.

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation.

PERIODICITE

La formation est renouvelée lorsque les membres ont exercé leur mandant pendant 4 ans, permettant d'actualiser les connaissances et se perfectionner.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale
Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes du CSE

PROGRAMME DE FORMATION

Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes

OUVERTURE DE LA FORMATION / PRESENTATION DU FORMATEUR ET DES PARTICIPANTS / ORGANISAGION DE LA FORMATION

- MODULE 1 : **Quels sont les enjeux en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?**
  - Quels sont les savoirs indispensables à une bonne prise en compte de la mission de référent ?
  - Lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'entreprise : apports des décrets de la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018.
  - Intégrer les obligations légales relatives à la protection de l'intégrité et de la santé des salariés.
  - Maîtriser les définitions et le périmètre du harcèlement sexuel.
  - Légitimer le dialogue dans l'entreprise pour favoriser la prévention des agissements sexistes.

  Étude d'exemples de pratiques qualifiées de harcèlement sexuel en jurisprudence

- MODULE 2 : **Attributions et moyens dont le référent dispose :**
  - Mission générale de prévention des RPS et violences au travail du CSE.
  - Spécificité de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
  - Échange avec les salariés : informer et écouter.
  - Liberté de circulation dans l'entreprise.
  - Affichage obligatoire, mise à jour du règlement intérieur, du document, charte de bonne conduite.

- MODULE 3 : **Référent sexisme : comment prévenir les risques ?**
  - Assurer des actions de prévention des risques professionnels : d'information, voire de formation.
  - Détecter les situations à risques et les moyens de prévention.
  - Identifier les acteurs, leurs rôles et responsabilités : direction et managers, médecin du travail, inspecteur du travail, référents CSE et référents RH.

- MODULE 4 : **Gestion de crise**
  - Intégrer concomitamment le devoir du respect de la confidentialité et du devoir d'alerte.
  - Assumer des entretiens avec les acteurs : possibles harceleur/s et victime/s ; entendre leurs témoins.
  - Recourir au Droit d'alerte et de retrait ou au Droit d'alerte en matière de droits fondamentaux et des libertés.
  - Préparer une phase contentieuse en matière de harcèlement sexuel.

  Jeu de rôle : comment exposer clairement des faits rapportés de harcèlement sexuel aux acteurs du CSE ?

RAPPEL DES NOTIONS / CLOTURE

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, exercices pratiques, études de cas, réflexion de groupe, brainstorming, ….

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique : /

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) dans la fonction publique d'état.

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 5 jours

Nombre de stagiaires : pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 4 à 10 par groupe

Intervenant : formateur en prévention des risques

Lieu : vos ou nos locaux – à définir d'un commun accord

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord *(le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)*

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation – nous consulter

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif : à partir de 1050€/personne - nous consulter

LA REGLEMENTATION

Articles L4612-1 + L4614-14 (abrogés) du code du travail.

DOCUMENTATION

Aucune documentation - possibilité de remettre sur clé USB le support de formation.

STATISTIQUES AFP97 - 2021

Taux de réussite global :
97,59%

Taux de satisfaction stagiaire global :
100%

Taux de réussite CHSCT :
Non évalué
(pas de formation en 2021)

PUBLIC CONCERNE

Cette formation est ouverte aux membres élus du CHSCT pour les établissements de plus de 300 salariés.

Le CHSCT est un acteur majeur de la prévention au sein de la fonction publique d'état. Il doit être impliqué et doit pouvoir jouer pleinement son rôle dans un contexte d'évolution permanente de son champ de compétences et des conditions de travail.

Pré-requis : néant.

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.

OBJECTIFS

- Maitriser les connaissances précises sur le rôle, les missions et les moyens du CHSCT
- Apporter aux participants le cadre réglementaire nécessaire à la prise de fonction en tant que membre du CHSCT
- Acquérir les aptitudes pour l'analysé et la mesure des risques professionnels
- Mettre en œuvre les mesures de prévention adéquates

VALIDATION DE LA FORMATION

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation.

PERIODICITE

La formation est renouvelée lorsque les membres ont exercé leur mandant pendant 4 ans, permettant d'actualiser les connaissances et se perfectionner.

DEROULEMENT FORMATION

Formation Initiale Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) dans la fonction publique d'état.

PROGRAMME DE FORMATION

PARTICIPANTS / ORGANISAGION DE LA FORMATION

MODULE 1 (2 jours) - Maitriser la réglementation en matière de dialogue social

- Maitriser le rôle et les missions du CHSCT : quel encadrement juridique ?
- Comment s'inscrire dans le paysage de son établissement
- Identifier le périmètre de compétences du CHSCT afin de mener à bien ses missions
- Appréhender le rôle et les missions du CHSCT pour bien prendre en main son nouveau mandat
- Maitriser le fonctionnement du CHSCT
- Savoir faire appel à l'expert agréé
- Travailler avec les différents acteurs internes et externes contribuant à la santé et sécurité au travail
- Présentation pour les clés d'une communication réussie

MODULE 2 (3 jours) - Acquérir une méthodologie d'analyse et d'évaluation pour mettre en place une démarche de prévention efficace et durable, adaptée à la réalité « terrain »

- Comprendre dans son ensemble les notions de risques professionnels, santé et sécurité au travail
- Repérage des acteurs et des indicateurs de santé et de sécurité dans un établissement
- Comment analyse une situation de travail
- Analyse de différentes situations de travail à partir de jeux interactifs
- Diagnostiquer les troubles musculo-squelettiques (TMS) - atelier interactif
- Mener une enquête
- Construction d'un arbre des causes et rédaction d'un rapport d'enquête lié à un accident
- Document unique : l'outil clé de la prévention des risques professionnels - analyse critique d'un DU
- La visite du site : l'outil pour déceler les risques professionnels - cas pratique - réalisation d'une visite d'inspection pour compléter la grille d'analyse (si accord du site d'accueil)
- Devenir l'acteur principal dans l'analyse des risques psychosociaux (RPS)
- Analyser les situations collectives et individuelles
- Mettre en place une démarche de prévention efficace et durable et concrétiser son action via la rédaction de documents officiels - La démarche globale de prévention
- Mettre en place une démarche projet - Le suivi des actions - Intégrer les agents à la prévention
- Le bilan annuel - Le programme annuel de prévention

RAPPEL DES NOTIONS - VALIDATION DES ACQUIS - CLOTURE

METHODES - MOYENS - MATERIELS PEDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques et méthodologiques interactifs, formation modulaire et progressive, études de cas, travaux de groupes et sous-groupes, mise en œuvre de moyens audiovisuels appropriés, ….

Outils pédagogiques :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc…

Matériel pédagogique : /

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

AFP 97
FORMATION - AUDIT - CONSEIL

... AUTRES

AUTRES FORMATIONS

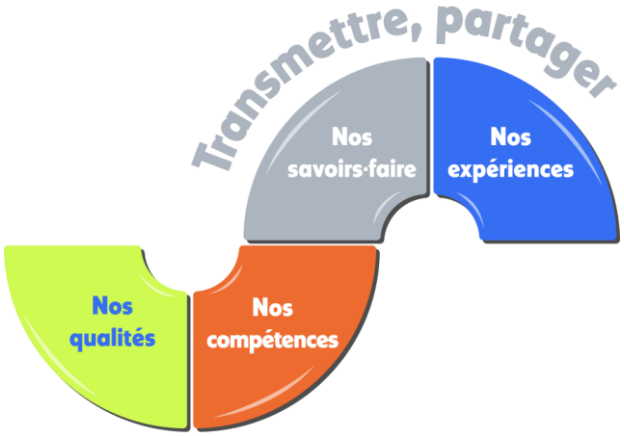

AUTRES FORMATIONS

1. AFP97 peut vous proposer des **FORMATIONS PERSONNALISEES OU 100% SUR MESURE** afin de répondre de façon spécifique et exclusive à votre contexte et à vos attentes.

2. AFP97 dispense des **FORMATIONS DE FORMATEUR**, dont notamment :

   - Fo SST (+ MAC) - Formateur Sauveteur Secouriste du Travail (+ Maintien et Actualisation des Compétences)
   - Passerelle Fo SST - Passerelle Formateur Sauveteur Secouriste du Travail
   - Fo SI - Formateur Sécurité Incendie
   - Fo CSE - Formateur Comité Social et Économique
   - PIC F - Pédagogie Initiale Commune *
   - PAE FPSC (+ FC) - Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Prévention et Secours Civiques (+ Formation Continue) *
   - PAE FPS (+ FC) - Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Premiers Secours en Équipe (+ Formation Continue) *

3. AFP97 dispense d'**AUTRES FORMATIONS**, dont notamment :

   - ☑ PSC1 - Prévention et Secours Civiques de niveau 1 * (en Guadeloupe)
   - ☑ DAE - Formation à l'utilisation d'un Défibrillateur Automatisé Externe
   - ☑ IPRP - Initiation à la Prévention des Risques Professionnels
   - ☑ PSE1 (+ FC) - Premiers Secours en Équipe de niveau 1 (+ Formation Continue) *
   - ☑ PSE2 (+ FC) - Premiers Secours en Équipe de niveau 2 (+ Formation Continue) *
   - ☑ PSEM (+ FC) - Premiers Secours en Équipe - Mer (+ Formation Continue) *

ALORS, n'hésitez pas à nous consulter pour tout complément d'information sur l'une ou l'autre de ces formations ou pour une formation spécifique.

** Formation en partenariat avec le CASG - Club des Amis Sauveteurs de la Guadeloupe*

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS - N'hésitez pas à nous contacter

GUADELOUPE : 05 90 92 27 97
MARTINIQUE : 06 96 80 11 51
GUYANE : 06 94 00 18 43

afp97antillesguyane@gmail.com

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Article N°1 : Tarif
Tous les prix de nos formations sont HT, l'AFP97 étant exonéré de la TVA.
Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.
Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, il s'agit d'une option.
Les frais de déplacement ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Article N°2 : Conditions générales de vente
Le règlement du prix de la formation s'effectue à la fin de la formation, à réception de la facture, par chèque à l'ordre de l'AFP97 ou par virement. Tout paiement intervenant postérieurement à ces conditions générales de vente et aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard.
En cas de paiement effectué par un OPCO, il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO dont vous dépendez.

Article N°3 : Garantie de participation
La recherche de la bonne composition des groupes peut nous amener à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, AFP97 se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

Article N°4 : Cas d'empêchement d'un participant
Pour favoriser un bon apprentissage en formation, nous portons un soin particulier à la composition des groupes. Toute demande de report ou d'annulation a des répercussions sur le déroulement de la formation. Nous vous demandons de les limiter aux seuls cas de force majeure. Nous vous offrons la possibilité de remplacer à tout moment le participant empêché par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Si cette possibilité n'est pas envisageable, nous vous invitons à nous contacter le plus rapidement possible afin de trouver une autre solution. En cas d'annulation trop tardive (moins de 7 jours calendaires avant le début de la formation), nous nous réservons la possibilité de facturer un dédit à titre d'indemnité forfaitaire.

Article N°5 : Documents légaux
Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont une, est à retourner « signée » et revêtue du cachet de votre entreprise.
La facture est adressée en un exemplaire à l'issue de la formation. Une attestation de présence peut être également fournie.